

An aerial photograph of a large dam and hydroelectric power plant. The dam is a long concrete structure with multiple spillways, situated on a river. To the right of the dam, there is a large reservoir. On the left side of the dam, there are several buildings and structures, including a large crane and a tall lattice tower. A winding road runs along the top of the dam. In the background, there are hills and a forest. The overall scene depicts a major engineering project in progress.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2013

---

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION

---



---

|                            |    |
|----------------------------|----|
| MOT DU PRÉSIDENT .....     | 2  |
| ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ..... | 4  |
| PERSONNEL.....             | 8  |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ .....    | 12 |
| ENVIRONNEMENT .....        | 16 |
| VIABILITÉ ÉCONOMIQUE ..... | 22 |
| COLLECTIVITÉS.....         | 28 |
| RÉFÉRENTIEL GRI.....       | 34 |

---



# MOT DU PRÉSIDENT

*SNC-Lavalin croit fermement à la responsabilité sociale d'entreprise; elle veille à ce que ses activités et ses projets respectent certaines des normes les plus rigoureuses en matière de développement durable.*

---

Grâce à des projets d'énergie renouvelable et à faibles émissions de carbone, nous mettons au point des solutions durables depuis notre fondation en 1911, bien avant que ne s'amorce la réflexion moderne sur le sujet. C'est non seulement la bonne chose à faire, mais c'est aussi bon pour nos affaires et celles de nos clients.

Il en est ainsi parce que nos clients, dont bon nombre travaillent avec nous depuis des décennies, savent que la responsabilité sociale est une valeur fondamentale. C'est aussi un facteur essentiel à l'obtention de l'acceptabilité sociale, un critère qui ouvre la voie aux occasions d'affaires.

En adhérant aux principes de développement durable, nos clients gagnent la confiance et l'appui des parties prenantes, dont les investisseurs, les employés, les utilisateurs finaux et les collectivités qu'ils servent. Nous les aidons à mettre sur pied des projets qui améliorent la qualité de vie des gens, qui contribuent à la préservation de l'environnement et qui créeront de la valeur pour leurs entreprises et leurs actionnaires pendant des générations.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un savoir-faire multidisciplinaire et universel qui nous permet de réaliser des projets dans une perspective durable, et ce, à toutes les étapes. En effet, pendant tout le cycle de vie d'un projet, nous pouvons concevoir, réaliser, exploiter et entretenir des installations durables et conformes aux normes les plus strictes en la matière pour nos clients, nos employés, la collectivité et l'environnement. Cet atout distinctif est un puissant vecteur de création d'une valeur durable.

Nous pouvons offrir des solutions sur mesure grâce au dévouement de nos quelque 45 000\* employés. S'ils sont motivés chaque jour, c'est en partie grâce à notre vaste expérience dans le domaine du développement durable, qui est pour nous une véritable passion. Notre savoir-faire dans ce secteur est essentiel au recrutement et à la fidélisation d'employés talentueux qui partagent notre vision de l'avenir.

#### **Des projets qui parlent d'eux-mêmes**

Cette année, notre rapport sur le développement durable présente des projets qui illustrent nos efforts pour concrétiser l'engagement de nos clients à cet égard. Ces exemples sont la preuve qu'en demeurant à l'écoute des besoins de notre clientèle et en comprenant leur réalité, nous pouvons offrir une valeur durable à toutes les phases d'un projet. On trouve notamment des projets hydroélectriques novateurs qui génèrent de l'énergie durable avec le minimum de répercussions sur l'environnement et le maximum d'avantages pour les collectivités, un projet inédit de captage du carbone pour SaskPower qui réduira les émissions de la centrale au charbon de Boundary Dam et des centrales de refroidissement qui consomment 40 pour cent moins d'énergie que les systèmes de climatisation standards.

Le développement durable fait partie intégrante de SNC-Lavalin. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous existons depuis plus de 100 ans et que nos projets continueront de profiter à nos parties prenantes pour des centaines d'années encore.

**Robert G. Card**

Président et chef de la direction

\*Selon les chiffres de novembre 2014.

A close-up photograph of three business professionals. In the center, a woman with dark hair pulled back, wearing a dark pinstriped blazer, looks slightly to her right with a gentle smile. To her left, the profile of a man with glasses and a light blue shirt is visible. To her right, a man in a blue shirt and a striped tie is partially visible, looking towards the right. The background is softly blurred, suggesting an office environment.

---

# ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

---

*Chez SNC-Lavalin, nous nous sommes fixé un objectif clair : devenir la référence mondiale en matière d'éthique et de conformité. Nous avons intégré l'éthique dans notre manière de faire des affaires, et la transparence dans notre façon de rendre des comptes aux parties prenantes.*

---

**B**ien que nous ayons une équipe chargée d'établir les processus et les mécanismes d'éthique et de conformité, promouvoir une éthique plus rigoureuse est devenu la responsabilité de la direction. Nous sommes catégoriques. Tous nos employés doivent adopter un comportement éthique modèle et se conformer à tous les règlements ainsi qu'à notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires.

En 2013, nous avons fait de grands progrès en mettant sur pied notre service de l'éthique et de la conformité, une équipe spécialisée composée de professionnels dont le seul mandat est d'établir et de gérer un programme d'éthique et de conformité. Un nouveau poste de chef de la conformité a été instauré au premier trimestre de 2013, et confié à M. Andreas Pohlmann le 1<sup>er</sup> mars 2013. À la fin du mandat de M. Pohlmann le 1<sup>er</sup> juin 2014, le poste a été confié à M. David Wilkins. M. Pohlmann continue d'œuvrer pour la Société à titre d'expert-conseil, mettant stratégiquement l'accent sur les démarches de conformité en cours auprès de la Banque mondiale.



*Voici les principales mesures  
que nous avons prises en 2013  
dans notre quête constante  
d'excellence sur le plan de l'éthique :*

## AVRIL

### SENSIBILISATION À L'ÉTHIQUE ET À LA CONFORMITÉ

En avril se tenait notre séance de sensibilisation à l'éthique et à la conformité destinée au comité de gestion, organe formé de plus de 130 des plus hauts dirigeants de SNC-Lavalin. Il en est résulté que la plupart des réunions de direction à l'échelle de la Société commencent maintenant avec la Minute d'éthique, qui s'ajoute à la Pause-sécurité régulière.

## JUIN

### POLITIQUE D'AMNISTIE

Nous avons publié une politique d'amnistie en juin dans le cadre d'une démarche ponctuelle visant particulièrement à encourager les employés de SNC-Lavalin à signaler les comportements possiblement anticoncurrentiels ou corrompus qui aient pu les toucher directement ou indirectement. Cette politique est demeurée en vigueur jusqu'à la fin d'août 2013.

## JUILLET

### RESPONSABLES DE LA CONFORMITÉ DES UNITÉS D'EXPLOITATION

En juillet, nous avons fini de nommer des responsables de la conformité dans chacune des unités d'exploitation et des régions où SNC-Lavalin exerce ses activités. Nous avons également formé une équipe chargée des enquêtes de conformité internes faisant partie intégrante de notre programme d'éthique et de conformité. Nous avons aussi tenu notre première réunion des responsables de la conformité. À l'heure actuelle, notre service mondial de la conformité est tout à fait au point et fait le maximum pour produire les meilleurs résultats du secteur.

## AOÛT

### CENTRE DE CONSULTATION EN CONFORMITÉ

Nous avons mis sur pied un Centre de consultation en conformité pour les employés qui souhaitent obtenir des renseignements ou des conseils sur la façon d'aborder les questions épineuses d'éthique qui surgissent dans le cours normal des affaires. Nous avons également inauguré une page d'accueil sur l'éthique et la



conformité sur notre réseau intranet pour offrir une plateforme de partage d'information. Des communications traitant de questions d'éthique et de conformité sont transmises par courriel à tout le personnel et affichées sur notre site intranet. En outre, nous avons créé une nouvelle fonction de communication et de sensibilisation à la conformité pour mieux faire connaître à l'interne et à l'externe nos démarches visant l'éthique et la conformité.

## POLITIQUE DES PARTENAIRES D'AFFAIRES

Une nouvelle politique à l'égard du contrôle préalable de la conformité des partenaires d'affaires a été officialisée en août. Elle établit le degré de contrôle préalable devant s'appliquer aux intermédiaires et aux tierces parties partenaires d'affaires avant que tout engagement soit permis. Ce processus de pointe fait appel à un outil informatique qui privilégie la transparence à l'échelle mondiale quant à l'exposition aux risques liés aux tierces parties.

## SEPTEMBRE

### FORMATION EN CLASSE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous avons inauguré en septembre la formation en classe sur la lutte contre la corruption. Elle est offerte à l'international à environ 3 000 membres du personnel occupant des « postes névralgiques » dans plus de 70 villes, dont toutes les fonctions de haute direction et de gestion générale, ainsi qu'à tout le personnel des services de développement des affaires, d'approvisionnement, de gestion de projet, de gestion générale et de relations gouvernementales.

### MANUEL ANTICORRUPTION

Nous avons également publié un Manuel anticorruption, qui aide à déceler et à combattre la corruption. Il a été imprimé en quatre langues et distribué à plus de 30 000 membres du personnel dans le monde entier.

### CONTRÔLEUR INDÉPENDANT

Depuis le mois de septembre, toutes nos démarches visant l'éthique et la conformité sont évaluées et ratifiées par un contrôleur indépendant mandaté par la Société et devant faire rapport à la Banque mondiale.

## CONTRÔLES PRÉALABLES SUR LES NOUVELLES EMBAUCHES

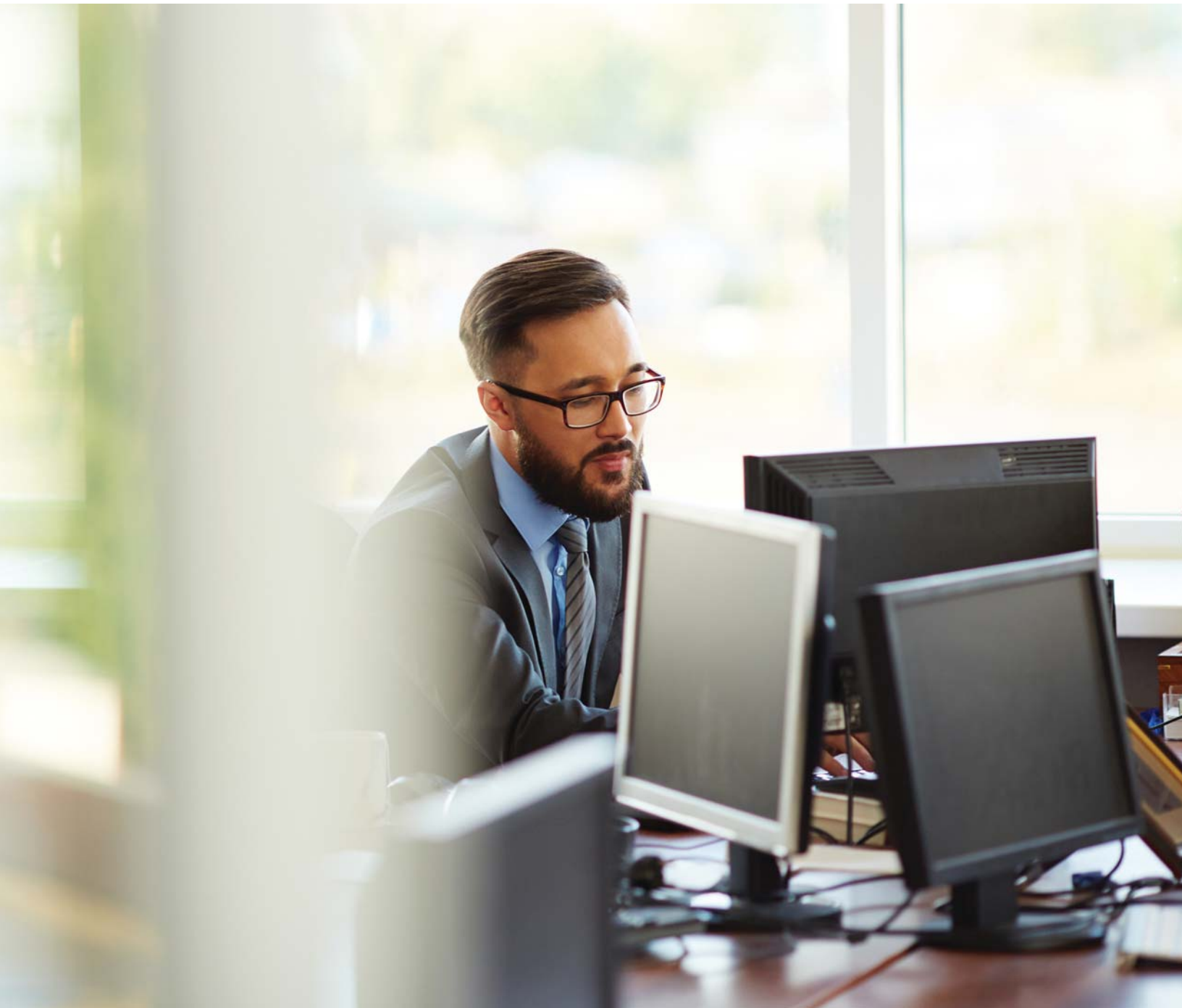
Le service des Ressources humaines de SNC-Lavalin a mis sur pied des mécanismes encadrant les contrôles préalables pour les nouvelles embauches et les nominations au comité de gestion.

Grâce à des démarches rigoureuses qui ont été mises en œuvre en 2013, SNC-Lavalin a fait un grand pas vers l'avant afin de devenir la référence en matière d'éthique et de conformité dans son domaine. Nous continuerons de mettre au point notre nouveau mécanisme de conformité pour veiller à ce qu'il réponde à nos exigences rigoureuses et à ce qu'il fonctionne avec le plus d'efficacité et d'efficience possible dans l'ensemble de la Société.

Pour de plus amples renseignements sur la mise en œuvre de changements positifs chez SNC-Lavalin, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.snclavalin.com/suiveznous>.

*Toutes nos démarches visant l'éthique et la conformité sont évaluées et ratifiées par un contrôleur indépendant mandaté par la Société et devant faire rapport à la Banque mondiale.*

---



A close-up portrait of a smiling woman with blonde hair, wearing a light grey blazer over a white shirt. She is looking directly at the camera. In the background, a blurred classroom scene shows other people seated at desks. The word "PERSONNEL" is centered in white, bold, uppercase letters, flanked by two horizontal white lines.

**PERSONNEL**

*Nous sommes déterminés à veiller à ce que nos dirigeants et notre personnel tirent profit de ces nouveaux mécanismes, processus et outils afin de prendre de meilleures décisions et d'augmenter la qualité des services fournis à notre clientèle. Idéalement, ces compétences ajoutées au cours des quelques dernières années s'exerceront de façon transparente et agiront comme catalyseur d'un rendement supérieur.*

---

**E**n 2013, nous avons consolidé et étoffé notre équipe de haute direction avec l'arrivée de plusieurs dirigeants chevronnés : Neil Bruce, président, Ressources, environnement et eau; Andreas Pohlmann, chef de la conformité; Alain-Pierre Raynaud, chef des affaires financières; Hisham Mahmoud, président, Infrastructures; et Erik J. Ryan, vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations externes\*. Nous avons simultanément établi de solides assises pour notre stratégie de capital humain, grâce à la mise en place de nouveaux processus et outils, ainsi qu'à de nouvelles pratiques exemplaires.



\*En 2014, nous avons également accueilli :

Alexander (Sandy) Taylor, président, Énergie; David G. Wilkins, chef de la conformité; et José J. Suárez, vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrée.



## L'ACADÉMIE SNC-LAVALIN

L'Académie SNC-Lavalin est l'un des moyens qui permettent à la Société d'investir dans son capital humain pour mieux servir ses clients. En 2013, l'Académie a offert des programmes de formation axés sur les aspects globalement prioritaires pour la Société, tels que la gestion de projet et le développement du leadership.

Le Programme de développement en gestion de projet (PDGP) constitue le plan de parcours de la Société pour atteindre l'excellence en réalisation de projets et la preuve de son engagement envers la qualité et l'amélioration constante par la voie du perfectionnement professionnel de son personnel. L'équipe de l'élaboration des programmes de formation a consulté des experts à l'interne et collaboré avec deux organisations de renommée mondiale, l'Université George Washington et ESI International, afin de créer un programme qui privilégie les meilleures pratiques de l'industrie. Le PDGP permettra aux gestionnaires de projet d'obtenir des attestations universitaires en même temps que les connaissances requises pour se préparer à l'examen PMP<sup>MD</sup> du Project Management Institute.

Le Programme de développement du leadership (PDL) vise à accroître les compétences fondamentales du personnel en gestion et à établir des pratiques et des processus communs. Les commentaires obtenus de la part des centaines d'employés qui ont terminé le programme ont été extraordinairement positifs. La portée du programme s'est étendue en 2013 afin d'inclure des participants de l'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et du Royaume-Uni.

Par ailleurs, des employés de divers groupes d'entreprise ont participé à une séance de formation intitulée Le respect au travail, c'est l'affaire de tous!, visant à donner à tous la chance de favoriser un climat de travail respectueux, sain et harmonieux.

## PROGRAMMES NOVATEURS

L'Académie offre des programmes ambitieux et novateurs conçus de manière à parfaire les compétences fondamentales du personnel et à permettre à SNC-Lavalin de mieux desservir sa clientèle. Elle est également l'un des moyens de promouvoir des résultats exceptionnels en matière d'éthique, de conformité, de sécurité et de responsabilité sociale d'entreprise.

*Les programmes de l'Académie se répartissent en trois volets qui représentent les principaux mandats de la Société :*

- > Gestion de projet
- > Excellence fonctionnelle
- > Développement du leadership

Chaque volet comprend divers cours sous forme de présentations en classe ou de modules en ligne, ou selon une formule qui combine ces deux types de cours. Les cours vont des modules d'une demi-heure d'apprentissage en ligne aux séances d'une semaine et aux programmes d'attestation professionnelle s'étalant sur une année. Afin de mieux répondre aux besoins particuliers de certains groupes, des cours sont offerts à tout le personnel, tandis que d'autres sont réservés à des groupes précis.

## SYSTÈME MONDIAL DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Le projet du Système mondial de classification des emplois a été mis sur pied à la suite de récents groupes d'études et de sondages auprès des employés, qui ont mis en lumière un désir d'accroître l'équité et la transparence à l'interne en matière de rémunération. Durant la première phase du projet, plus de 2 000 profils d'emploi ont été créés, puis situés par rapport à ceux des secteurs d'activité comparables afin de nous permettre d'établir des échelles salariales adéquates. La seconde phase du projet actuellement en cours touchera les fonctions plus en profondeur dans l'entreprise.

*La structure de la classification des emplois fournira désormais aux employés un langage commun pour comprendre la façon dont les emplois se comparent entre eux et permettra ce qui suit :*

- > tracer des lignes directrices claires et uniformisées quant à la classification et à la rémunération;
- > concrétiser l'engagement de SNC-Lavalin envers l'équité interne et les pratiques de saine gouvernance;
- > favoriser la culture de la rémunération au rendement chez SNC-Lavalin;
- > augmenter la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser les employés exceptionnels;
- > mieux faire valoir les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel.

## SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2013, nous avons poursuivi la mise en œuvre complexe du Système de gestion des ressources humaines (SGRH) dans l'ensemble de la Société. Le calendrier de déploiement du système compte trois vagues distinctes, dont l'achèvement complet est prévu pour le début de 2015.

Plusieurs tâches s'effectueront d'elles-mêmes avec ce système qui s'appuie sur l'infonuagique et qui réduira le nombre de redondances et le temps de réaction tant pour les employés que pour les gestionnaires. Par exemple, les employés seront à même de consulter et de modifier en temps réel leurs renseignements personnels, et les gestionnaires pourront approuver au bureau, à leur domicile ou sur la route les opérations touchant les employés, ainsi qu'accéder aux rapports et aux tableaux de bord courants, ce qui améliorera le processus décisionnel.

## ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Un programme d'éthique et de conformité très élaboré a été créé afin de prévenir, de déceler et de corriger rapidement tout problème potentiel lié à l'éthique à tous les échelons de l'entreprise. L'équipe Éthique et conformité, qui collabore avec d'autres services de la Société, dont celui des Ressources humaines, a lancé plusieurs programmes et démarches de formation en vue de permettre à SNC-Lavalin de devenir chef de file en matière d'éthique et de conformité, et d'accroître le degré de confiance et de fierté ressenti par ses 30 000 employés.

En outre, dans la foulée de notre cheminement vers l'excellence en éthique et conformité, nous avons demandé au personnel de suivre la formation annuelle obligatoire sur le Code d'éthique et d'obtenir une attestation. Nous avons également mis sur pied un processus rigoureux de vérification des antécédents pour veiller à ce que nos employés actuels et futurs soient évalués suivant les meilleures pratiques de l'industrie.

## RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR TYPE ET PAR RÉGION

(sans les consultants)

|                 | EMPLOYÉS<br>RÉGULIERS | EMPLOYÉS<br>CONTRACTUELS | EMPLOYÉS<br>TEMPORAIRES OU<br>OCCASIONNELS | EFFECTIF      |
|-----------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------------------------|---------------|
| CANADA          | 15 625                | 201                      | 470                                        | 16 296        |
| ÉTATS-UNIS      | 1 021                 | 0                        | 95                                         | 1 116         |
| AMÉRIQUE LATINE | 1 791                 | 2 610                    | 68                                         | 4 469         |
| EUROPE          | 2 598                 | 220                      | 22                                         | 2 840         |
| AFRIQUE         | 731                   | 1 055                    | 1 136                                      | 2 922         |
| MOYEN-ORIENT    | 1 350                 | 4                        | 2                                          | 1 356         |
| EURASIE         | 21                    | 6                        | 0                                          | 27            |
| ASIE            | 850                   | 197                      | 5                                          | 1 052         |
| Océanie         | 212                   | 69                       | 2                                          | 283           |
| <b>TOTAL</b>    | <b>24 199</b>         | <b>4 362</b>             | <b>1 800</b>                               | <b>30 361</b> |

## PARITÉ DES SEXES ET DIVERSITÉ

Nous effectuons des travaux préliminaires en vue d'un programme de parité des sexes et de diversité pour établir des objectifs, comprendre les récentes tendances et études, déterminer la meilleure façon de structurer le programme à l'avenir et déterminer comment en mesurer les résultats. Le thème de la diversité a également été prévu dans le Programme de développement du leadership de l'Académie SNC-Lavalin.

Le premier atelier sur la diversité a été tenu en 2013. Animé par un expert-conseil dans le domaine de la diversité et de l'inclusion, l'atelier ciblait les hautes dirigeantes et leur permettait de mieux comprendre les différences entre hommes et femmes, les idées préconçues et ce que les dirigeants et les organisations peuvent changer pour accroître le nombre de cadres féminins. Des réunions ont suivi pour aider à établir des priorités pour 2014 concernant la parité des sexes et la diversité, telles que la création en bonne et due forme d'un réseau de dirigeantes, un programme de mentorat et des programmes de perfectionnement accéléré.

### Répartition selon le sexe

**73 % hommes**  
**27 % femmes**

### Répartition selon le groupe d'âge

**18 % < 30**  
**50 % de 30 à 50**  
**32 % > 50**

« Investir dans le perfectionnement de nos gens, c'est investir dans notre entreprise en vue de sa réussite. En fin de compte, ce sont nos clients qui tireront profit des compétences que nous sommes en train de développer. Tout aussi important est le fait que nos gens savent ainsi que nous veillons à respecter notre engagement envers leur épanouissement. »

- Darleen Caron,  
vice-présidente directrice,  
Ressources humaines mondiales

A photograph of two men in safety gear. The man on the left is wearing a white hard hat, safety glasses, an orange long-sleeved shirt, and a high-visibility yellow vest with reflective stripes. He is holding a pair of work gloves and a small blue and white card that says "StepBack". The man on the right is also wearing a white hard hat and safety glasses, and is holding a black folder. He is wearing a blue and white striped shirt under an orange safety vest. They are both looking at the card held by the first man. The background is a plain, light-colored wall.

# SANTÉ ET SÉCURITÉ

*Il est primordial que quiconque visite les bureaux ou chantiers de SNC-Lavalin, ou y travaille au quotidien, rentre tous les soirs sain et sauf à la maison.*

**A**u début de l'année, nous nous étions donné comme objectif de limiter à 0,40 la fréquence totale des incidents enregistrables (FIE) : nous avons fait mieux, en abaissant la FIE à 0,32, soit 20 pour cent de moins. Cependant, malgré les progrès importants réalisés d'une année à l'autre en santé et sécurité, nous avons dû constater et déplorer un décès associé à nos activités de construction. Convaincus que cet incident, mettant en cause un sous-traitant, était évitable, nous avons communiqué à tous nos employés et fournisseurs les leçons à tirer de ce regrettable événement. Nous avons également ajouté un indicateur proactif pour 2014 afin qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais.

Notre objectif en santé et sécurité n'est rien de moins que de réduire à zéro le nombre d'incidents enregistrables. Nous savons que la seule façon d'améliorer nos résultats est de nous concentrer sur les mesures et les indicateurs proactifs.

Pour nous assurer que nos programmes et nos normes protègent adéquatement notre personnel, nous relevons toujours l'emplacement et les circonstances de toutes les blessures (figure 1). Cela nous a permis de constater qu'il fallait déployer d'autres efforts, en particulier pour éviter les blessures aux mains. Nous avons élaboré et mis en place des programmes pour mieux sensibiliser le personnel, fournir des ressources et arriver enfin à corriger cette tendance inacceptable.



Projet de mine de nickel Ambatovy

## FORMATION SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES

En examinant les incidents passés, on peut cerner huit secteurs de risques critiques pour nos employés et nos fournisseurs. Pour atténuer ces risques, nous avons créé les protocoles de gestion des risques critiques (PGRC), de même qu'un programme d'apprentissage en ligne pour sensibiliser l'ensemble de l'organisation aux exigences de ces protocoles (figure 2).

Cette année, nous souhaitons que tous les membres du personnel suivent le programme d'apprentissage en ligne sur les PGRC. Pour que tous aient accès à cette formation, les modules ont été proposés dans les quatre langues de la Société : l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais.

La formation a connu un franc succès; en effet, de nombreuses personnes ont signalé avoir corrigé des situations dangereuses au travail et à la maison. Tout le personnel a suivi les modules, et une employée a même mis en pratique sa formation pour éliminer une situation dangereuse qu'elle a remarquée en face de nos bureaux à Calgary. Son intervention a peut-être sauvé une vie.

*Nous savons que la seule façon d'améliorer nos résultats est de nous concentrer sur les mesures et les indicateurs proactifs.*

### BLESSURES – PARTIES DU CORPS

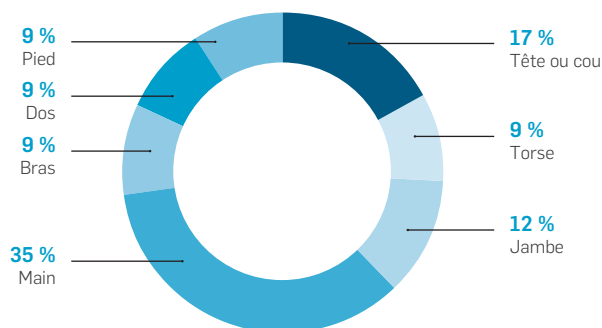


Figure 1

### TOUS LES INCIDENTS RÉPARTITION SELON LES PGRC

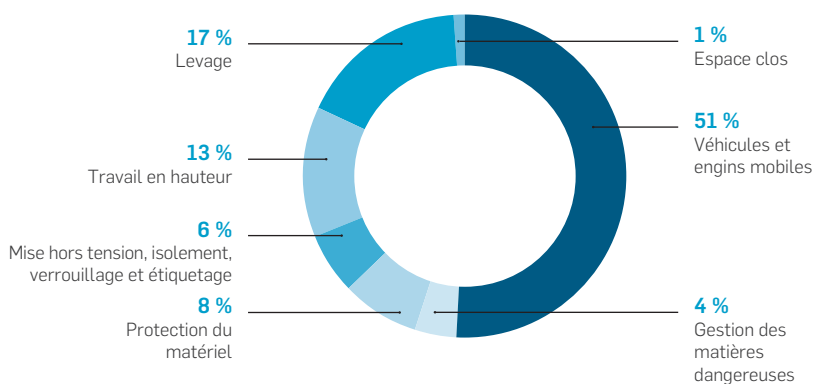


Figure 2

## ENSEMBLE, POUR ATTEINDRE NOS CIBLES

Dans le cadre du projet de réduction des émissions atmosphériques (REA) de Vale à Sudbury, en Ontario, un travail d'équipe impeccable nous a permis de garder le cap pour atteindre nos cibles en santé, sécurité, environnement et collectivités. À ce jour, l'équipe a cumulé plus d'un million d'heures-personnes sans incident avec perte de temps et sans déversement, fuite de gaz, émission accidentelle ou rejet dans l'environnement, ou dommage sur le chantier ou dans la communauté avoisinante, et ce, grâce à la vigilance de nos employés et du personnel des divers entrepreneurs. Pour en savoir plus sur le projet de Vale, voir à la page 20.

## ÉVALUATION DES RISQUES

L'outil d'évaluation des risques Prendre du recul de SNC-Lavalin a été lancé officiellement en janvier après une période d'examen approfondi et l'essai d'une version bêta dans toute l'entreprise. L'outil permet au personnel de repérer les dangers, d'évaluer les risques et de prendre les mesures appropriées en fonction de leurs tâches quotidiennes. En 2014, nous mettrons à jour le module d'apprentissage en ligne Prendre du recul destiné à notre personnel et à nos fournisseurs, dans les quatre langues officielles de la Société.

## TOURNÉS VERS L'AVENIR

Nous amorçons 2014 avec enthousiasme, car nous croyons que la santé et la sécurité continueront à évoluer et à s'améliorer chez SNC-Lavalin. Parmi les mesures prévues, notons la campagne de gestion de la sécurité de SNC-Lavalin, qui confirmera que nos exigences en matière de sécurité requièrent un engagement de tous les instants. Nous sommes convaincus que la clarté et la cohérence sont des facteurs essentiels à l'excellence mondiale en matière de sécurité. Cette campagne fera l'objet d'un essai poussé en 2014, avant d'être étendue à toute l'entreprise en 2015.

La campagne rappelle au personnel que la sécurité ne s'arrête pas à 17 h. C'est un état d'esprit à cultiver en tout temps.

**La  
sécurité**  
ne s'arrête pas à 17 h.  
C'est un état d'esprit à  
cultiver en tout temps.

## STATISTIQUES EN SÉCURITÉ 2007-2013

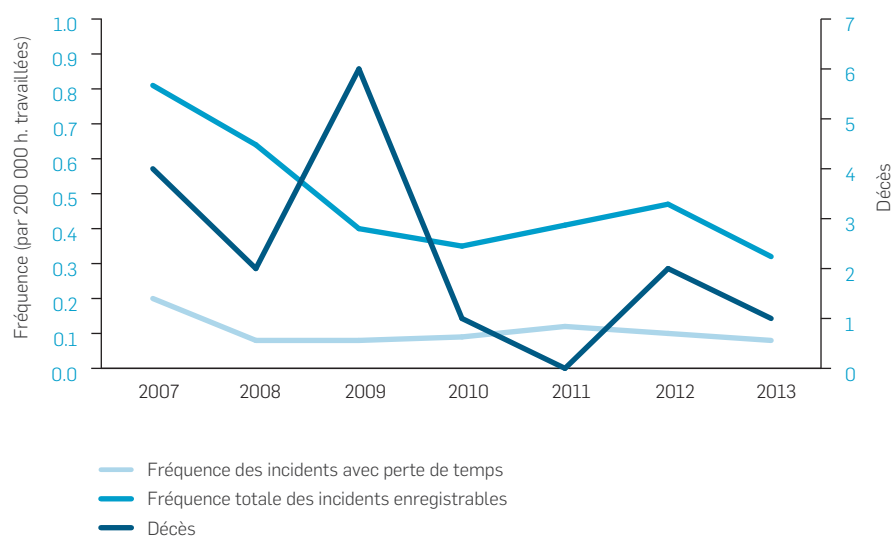


Figure 3

A photograph of two people, a man and a woman, standing in a field of tall, golden-brown grass. They are both wearing white hard hats, safety glasses, and dark blue work clothes with reflective yellow stripes. The woman on the left is holding a small white container and a blue pipette. The man on the right is holding a small white container. They appear to be working together, possibly sampling or testing the environment. The background shows a line of trees under a blue sky with white clouds. The word "ENVIRONNEMENT" is overlaid in large white letters, flanked by two horizontal white lines.

# ENVIRONNEMENT

*SNC-Lavalin se trouve dans la position incroyable de pouvoir transformer littéralement le monde qui nous entoure. Cette position s'accompagne de la responsabilité de créer un monde meilleur, ce qui signifie protéger ou restaurer le milieu naturel dont nous dépendons tous. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux, que ce soit durant la construction d'une mine dans un écosystème vulnérable, dans la restauration d'une installation industrielle au cœur d'une ville effervescente ou dans l'analyse des façons de réduire l'empreinte du plus grand complexe aluminier jamais construit.*

### SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DE POINTE WANETA

SNC-Lavalin a mis au point des solutions environnementales novatrices pour réduire au minimum l'impact sur l'écosystème local dans le cadre du projet de suréquipement de Waneta à Trail, en Colombie-Britannique.

Confié à SNC-Lavalin en octobre 2010, ce projet de conception-construction comprend une nouvelle centrale de 335 MW qui sera dotée de deux turbogénératrices Francis, chacune produisant environ 167 MW. L'électricité produite à Waneta desservira chaque année 60 000 foyers en Colombie-Britannique.

Le projet hydroélectrique de Waneta exploite de nombreuses solutions technologiques de pointe pour protéger l'environnement. En voici quelques-unes :

1. Installation d'un deuxième dispositif de production d'électricité sur la rive gauche du barrage existant afin de capter, à travers des turbines, des débits qui seraient autrement rejetés par le déversoir, réduisant ainsi la production de gaz dissous dans la rivière en aval du barrage.
2. Élaboration de plans environnementaux spéciaux établissant pour tous les entrepreneurs des travaux et des tâches visant à protéger les espèces en péril, comme le boa caoutchouc, la couleuvre agile, le scinque de l'Ouest et l'esturgeon blanc, qui vivent dans la zone du projet. SNC-Lavalin a conçu des clôtures sur mesure laissant passer certaines espèces, des usines de traitement de toute l'eau issue des chantiers et de l'eau de ruissellement, des mesures adaptées pour le dynamitage contrôlé et un programme de surveillance étroite des oiseaux nicheurs.
3. Recours à une drague aspirante spéciale à faible turbidité pour éliminer les contaminants du réservoir. Cette approche recommandée par SNC-Lavalin a réduit la turbidité susceptible de nuire aux poissons et a évité que des contaminants ne soient entraînés en aval dans le réseau hydrographique du fleuve Columbia.
4. Fixation d'écrans d'exclusion de l'esturgeon aux bouches de la conduite d'aspiration pour éviter que l'esturgeon blanc, une espèce menacée, n'entre dans la conduite d'aspiration, où il pourrait être blessé par la roue de turbine au démarrage de l'unité. Ce type d'équipement était installé dans un projet hydroélectrique pour la toute première fois.



Projet de suréquipement de Waneta



Projet de minerai de fer de Simandou

*Le projet de minerai de fer de Simandou  
en République de Guinée protégera  
la biodiversité d'habitats essentiels.*

**Le projet de minerai  
de fer de Simandou  
a permis de recenser  
plus de **1 200**  
espèces végétales  
et **600**  
espèces animales  
visées par les  
mesures de  
conservation.**

#### **PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ PROJET DE MINERAI DE FER DE SIMANDOU**

Nos évaluations environnementales approfondies du projet de minerai de fer de Simandou en République de Guinée vont protéger la biodiversité d'habitats essentiels.

Pendant plus de sept ans, SNC-Lavalin a effectué de vastes études et levés préliminaires de caractérisation sociale et environnementale pour les trois volets du projet de Simandou, un projet de développement minier de premier plan. Simandou est le plus grand projet intégré de mine de fer et d'infrastructures minières jamais entrepris en Afrique.

La mine se situe dans la forêt classée du Pic de Fon, un point névralgique pour la biodiversité; c'est pourquoi des mesures spéciales ont été requises pour protéger l'environnement local. Le projet a permis de recenser plus de 1 200 espèces végétales et 600 espèces animales dans cette aire, dont 24 espèces prioritaires, tel le chimpanzé, ont été visées par les mesures de conservation. En collaboration avec un consultant en primatologie, SNC-Lavalin a mis au point et employé une nouvelle méthode de relevé pour repérer les nids de chimpanzés. Des hélicoptères ont survolé 2 350 kilomètres et ont découvert 1 249 nids de chimpanzés. À cette méthode se sont ajoutés des entrevues, de vastes levés de terrain et un programme intensif de piégeage par caméra.

L'identification des espèces prioritaires pour la conservation et des habitats essentiels sur le site minier a entraîné des changements dans la conception des fosses et le calendrier d'extraction. Les données de SNC-Lavalin ont servi à évaluer les différentes options et à choisir les plus durables au plan environnemental, social, technique et économique.



Centrale Boundary Dam de SaskPower

### ÉLIMINER LES ÉMISSIONS CENTRALE BOUNDARY DAM DE SASKPOWER

La grande usine de captage du carbone réalisée par SNC-Lavalin sur le site de la centrale au charbon Boundary Dam de SaskPower, en Saskatchewan, a permis de réduire de 90 pour cent les émissions de dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ) provenant de l'une des unités de 110 MW et d'éliminer complètement les émissions de dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ).

SNC-Lavalin a fourni des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAC) complets pour cette installation dont la mise en service s'est effectuée avec succès en 2014. Elle est aujourd'hui la plus grande usine de captage de carbone postcombustion au monde aménagée dans une centrale au charbon.

#### Comment fonctionne une usine de captage du carbone

L'usine comprend un procédé de captage à base d'amines qui permet d'absorber 90 pour cent du  $\text{CO}_2$  présent dans les gaz de combustion de l'unité 3. Un second procédé à base d'amines permet d'enlever tout le  $\text{SO}_2$  de l'effluent. Le  $\text{CO}_2$  recueilli sert à la récupération assistée du pétrole au champ Weyburn situé à proximité, tandis que le  $\text{SO}_2$  est converti en acide sulfurique de qualité commerciale.

### UNE ÉNERGIE PROPRE ET FIABLE POUR LE NEW JERSEY NEWARK ENERGY CENTER

Le Newark Energy Center (NEC) fournira une source d'énergie plus flexible et fiable, et aidera le New Jersey à moins dépendre des centrales plus âgées et moins efficaces.

SNC-Lavalin, en coentreprise avec Skanska, s'est vu octroyer un contrat de centrale au gaz naturel à cycle combiné de 655 MW pour le NEC au New Jersey. Cette centrale sera l'une des plus propres du genre aux États-Unis. Nous fournirons des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de démarrage et de mise en service.

La centrale, dont l'entrée en service est prévue en 2015, sera équipée des plus récentes turbines à gaz de type 5F de la General Electric pour produire de l'électricité de manière fiable et efficace. Elle utilisera les eaux usées de la Passaic Valley Sewage Commission pour alimenter en électricité 700 000 foyers par le réseau régional. Grâce à sa technologie de contrôle des émissions à la fine pointe et à ses turbines efficaces, elle réduira la dépendance de la région envers les centrales plus âgées et moins efficaces, qui rejettent plus de polluants atmosphériques.

Sa turbine à gaz peut démarrer rapidement et produire de l'électricité en causant moins d'émissions au démarrage, contribuant ainsi à l'intégration des énergies renouvelables. Ce projet emploie plus de 700 travailleurs de la construction et génère des recettes fiscales pour la Ville de Newark.

*Le Newark Energy Center  
utilisera des eaux usées pour alimenter  
en électricité 700 000 foyers*

**La centrale  
Boundary Dam est  
la plus  
grande  
usine  
de captage et de  
stockage intégrés du  
 $\text{CO}_2$  postcombustion  
au monde aménagée  
dans une centrale au  
charbon.**



Centrale nucléaire de Cernavodă

**L'utilisation de  
l'énergie nucléaire  
permet à la Roumanie  
de réduire de plus de  
10 millions  
de tonnes par année  
ses émissions de gaz  
à effet de serre.**

*Vale a atteint des  
objectifs ambitieux en  
santé et sécurité, dont  
l'accumulation de plus  
d'un million d'heures-  
personnes sans incident  
avec perte de temps,  
ni de déversement, fuite  
de gaz ou dommage sur  
le chantier et dans la  
communauté avoisinante.*

## **PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT CENTRALE NUCLÉAIRE DE CERNAVODĂ**

Les nouveaux systèmes de sécurité mis en place dans la centrale nucléaire de Cernavodă, en Roumanie, protégeront l'environnement et la population en cas d'incidents graves ou de désastres naturels, comme ceux qui se sont produits à Fukushima, au Japon.

En 2011 et 2012, la Societatea Națională Nuclearelectrică a octroyé à SNC-Lavalin deux contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAGC) pour l'installation et l'amélioration des systèmes de sécurité nucléaire à la centrale nucléaire de Cernavodă, qui répond à environ 20 pour cent des besoins en électricité de la Roumanie. Les travaux comprenaient l'installation d'un système de décharge filtrée du bâtiment du réacteur, de recombineurs autocatalytiques passifs et d'un système de détection d'hydrogène.

SNC-Lavalin a terminé le projet avant l'échéance prévue, et les nouveaux systèmes de sécurité sont parmi les meilleurs au monde. L'utilisation de l'énergie nucléaire permet à la Roumanie de réduire de plus de 10 millions de tonnes par année ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

## **UN PROJET DE RÉNOVATION SANS PAREIL PROJET DE REA DE VALE**

À la fonderie de nickel de Vale de Sudbury, en Ontario, nous travaillons à réduire de 85 pour cent les émissions de dioxyde de soufre et de 40 pour cent les particules de poussière et de métal.

En 2012, dans le cadre de son projet de réduction des émissions atmosphériques (REA), Vale a octroyé à SNC-Lavalin un contrat pour la prestation de services de gestion de projet et d'IAGC. Ce contrat visait la rénovation et la modernisation de sa fonderie de nickel à Sudbury, au Canada.

Depuis la signature du contrat, d'importantes modifications ont été apportées afin de réduire les émissions et d'améliorer le fonctionnement de la fonderie. Notre équipe réalise des travaux sans perturber le fonctionnement normal du complexe tout en respectant les arrêts déjà planifiés pour éviter les pertes de productivité. Le projet devrait être essentiellement complété d'ici la fin de 2018.

Jusqu'à maintenant, le projet a aussi atteint des objectifs importants en matière de santé et de sécurité, dont plus d'un million d'heures-personnes sans blessure avec perte de temps et sans déversement, fuite ou dommage sur le chantier comme dans la communauté avoisinante. Les employés et les entrepreneurs sont formés pour évaluer les risques à chaque étape du projet. Le personnel de terrain et les ouvriers de première ligne participent à des réunions régulières avec les directeurs de projet, qui visent à cerner et à régler les problèmes.

## UN PETIT PROJET AU GRAND CŒUR PROJET HYDROÉLECTRIQUE AU FIL DE L'EAU DE NAYING

Le projet hydroélectrique au fil de l'eau de Naying ne nécessite pas d'énormes réservoirs d'eau, ce qui évite de grandes inondations.

SNC-Lavalin a participé activement à l'élaboration de projets d'électricité en Inde depuis les années 1960, lorsqu'elle a reçu un mandat de conception détaillée, d'approvisionnement et de supervision de la construction pour le projet hydroélectrique de 540 MW de Kundah, au Tamil Nadu. Depuis, elle a participé à d'importants projets dont la puissance totalise plus de 10 000 MW.

Le projet hydroélectrique de Naying, situé dans le district du Siang occidental de l'Arunachal Pradesh, prévoit l'utilisation de l'eau du fleuve Siyom pour produire 1 000 MW d'électricité. Bien que la centrale soit conçue au fil de l'eau, le projet générerait environ 4 400 kWh par année, en utilisant un petit réservoir dont l'eau ne servirait qu'à la production d'électricité aux heures de pointe.

Les centrales au fil de l'eau comme celle de Naying constituent une source d'énergie renouvelable et elles produisent très peu de gaz à effet de serre (GES). Aussi, elles n'impliquent qu'une submersion limitée. Selon le rapport de faisabilité, la majeure partie de la submersion se limitera au lit fluvial et aucun village ne sera touché.

C'est pourquoi il ne sera pas nécessaire de déplacer la population avoisinante et il sera possible de préserver les habitats naturels et l'écologie du fleuve. Dans l'ensemble, le projet ne contribuera pas seulement de manière notable à l'alimentation électrique du pays; il aura également des retombées positives sur l'environnement socio-économique de la région.

## L'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LOCALES À L'ÉCHELLE MONDIALE

L'initiative de développement des compétences locales (IDCL<sup>MC</sup>) est une stratégie de développement durable exclusive à SNC-Lavalin qui crée de la valeur autant pour les projets que pour les parties prenantes locales, grâce à l'embauche de travailleurs de la région et au recours à des fournisseurs de proximité. L'IDCL<sup>MC</sup> a été intégrée avec succès dans plusieurs projets partout dans le monde depuis 1997.

L'IDCL<sup>MC</sup> donne la priorité au développement socioéconomique et communautaire, ainsi qu'à la création de valeur à la fois pour les détenteurs des droits, les communautés, les administrations locales et les autres parties prenantes. Cette approche de partage de valeur nécessite une bonne perception des retombées positives que peut avoir un projet et la maximisation de ces retombées en vue d'en faire bénéficier toute la collectivité.

### Renforcer l'acceptation sociale

En déterminant et en prenant en considération les perspectives et les enjeux sociaux à toutes les phases du projet, nous créons un cadre de partage de valeur qui peut ouvrir de nouveaux horizons pour le projet, les communautés, les organisations de la société civile et les gouvernements. La mise en œuvre des stratégies de l'IDCL<sup>MC</sup> s'est révélée très utile pour éviter certains obstacles sociaux et atténuer d'autres risques pendant la réalisation d'un projet. Cette démarche aide nos clients à obtenir et à renforcer l'acceptation sociale tout au long de la phase la plus cruciale du projet, au plus fort des besoins en ressources et de l'apport de capitaux. L'IDCL<sup>MC</sup> fait partie intégrante du cadre de développement durable du projet et, à ce titre, nous transférons graduellement cette capacité au client à mesure que le projet passe à la phase de l'exploitation.

**La population  
riveraine ne sera pas  
déplacée et  
la nature  
sera  
préservée.**

*L'initiative de  
développement des  
compétences locales de  
SNC-Lavalin repose sur  
quatre grands piliers :*

- › la tenue de registre et le suivi de la main-d'œuvre locale pendant la phase de construction d'un projet;
- › l'établissement d'un programme de formation de la main-d'œuvre locale;
- › le recours maximal aux biens, services et entreprises de proximité;
- › la mise en œuvre d'une stratégie de soutien au développement de communautés locales et de populations autochtones.

**Nos clients ont  
ouvertement convenu  
que l'IDCL<sup>MC</sup> est  
un élément clé de  
la réussite  
de leurs projets.**

An aerial photograph of the Darlington Nuclear Power Plant. The plant consists of several large, white, rectangular buildings with flat roofs. A prominent feature is a large, cylindrical containment dome. In the background, there is a large electrical substation with numerous high-voltage power lines and transformers. The plant is situated on a peninsula, with a body of water in the foreground and a rocky shoreline. The surrounding area is green with trees and fields.

# VIABILITÉ ÉCONOMIQUE

*Nos clients souhaitent fournir des produits et services sans égal à leurs utilisateurs, et le faire de la façon la plus efficace et plus rentable possible. Depuis les toutes premières études et ébauches conceptuelles jusqu'à l'ingénierie, la construction, l'approvisionnement ainsi que l'exploitation et l'entretien, nous travaillons main dans la main avec nos partenaires de projet pour réaliser des installations qui ne manquent jamais de hausser la réputation d'excellence de nos clients et de favoriser la croissance et la rentabilité de leur entreprise.*

---

#### **LA SÉCURITÉ D'ABORD** **CENTRALE NUCLÉAIRE DE DARLINGTON**

SNC-Lavalin soutient Ontario Power Generation (OPG) dans la réfection de la centrale nucléaire de Darlington afin de la rendre conforme aux nouveaux règlements en matière de sûreté nucléaire.

En tant que fournisseur de longue date de services d'ingénierie à OPG, SNC-Lavalin a fait la preuve de son engagement ferme à maintenir la continuité et l'excellence pour toute la durée de vie de la centrale.

La société OPG a octroyé à SNC-Lavalin et à son partenaire en coentreprise, Aecon Industrial, le contrat de retubage et de remplacement de conduites d'alimentation à la centrale de Darlington. Ce contrat inclut le remplacement d'éléments fortement radioactifs au cœur du réacteur CANDU.

En raison de son envergure et de sa complexité, ce projet a dû être divisé en deux phases, l'une pour la planification et la simulation, l'autre pour l'exécution. La phase de définition, qui a commencé en 2012, comprend la construction d'une maquette des réacteurs à l'échelle pour simuler des éléments clés des travaux de remise à neuf, ainsi que la mise au point, l'approvisionnement et la mise à l'essai d'outils spécialisés.

La phase d'exécution implique le retubage, dans l'ordre, des quatre cœurs de réacteur au moyen des outils et des méthodes qui auront été mis au point et testés à la phase de définition.

Une fois complètement remise en état, la centrale continuera de produire environ 20 pour cent de l'électricité de l'Ontario pendant encore au moins 30 ans.

**La centrale nucléaire  
de Darlington continuera  
de produire environ  
**20 pour cent**  
de l'électricité de l'Ontario  
pendant encore au moins  
**30 ans.****



# Le projet d'EMAL présente une feuille de route exemplaire dans l'exécution de travaux de qualité, tout en dépassant les attentes.

EMAL (Phases I et II)

## UNE ÉTOILE EST NÉE PROJET DU COMPLEXE ALUMINIER D'EMAL

Depuis plus d'une décennie, SNC-Lavalin a mené à bien des projets dans le secteur de l'aluminium aux Émirats arabes unis. Quand nos clients de longue date Dubal et la Mubadala Development Company, une entreprise publique appartenant au gouvernement d'Abou Dhabi, ont formé une coentreprise appelée EMAL pour construire à Abou Dhabi le plus vaste complexe aluminier au monde sur un même site, SNC-Lavalin a été retenue pour fournir des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (IAGC) pour la première phase du projet (EMAL I).

La réussite d'EMAL I a permis à SNC-Lavalin d'être invitée à effectuer l'ingénierie de base de la deuxième phase (EMAL II) et d'en obtenir tout le contrat d'IAGC en 2011. La phase EMAL II comprenait l'ajout d'une capacité de production de 1 000 MW à la centrale existante, une ligne de cuves de 1,6 kilomètre (la plus longue jamais construite) et un transformateur de redressement à la plus forte puissance nominale. La première coulée de métal d'EMAL II a été produite trois mois à l'avance.

### Résultats hors pair en matière de sécurité et d'environnement

Devancer la date de la première coulée à la phase EMAL II n'est que l'un des exploits réalisés par SNC-Lavalin pour ce projet. En tenant une réunion avec l'ensemble des ouvriers des entrepreneurs et en prenant d'autres mesures proactives en santé et sécurité, la Société a pu atteindre 45 millions d'heures-personnes sans incident avec perte de temps.

Le projet d'EMAL II a également innové en matière d'environnement par l'inauguration de la toute première installation de traitement des sols sur place aux Émirats arabes unis. L'équipe de SNC-Lavalin chargée de l'environnement a ainsi pu traiter plus de 180 tonnes de sol contaminé, lesquelles ont ensuite été réutilisées pendant la construction.

## VAINCRE LA POLLUTION COMPLEXE PÉTROCHIMIQUE DE BRASKEM

Les résidents de Triunfo, au Brésil, profitent des avantages de la gestion des émissions fugitives grâce aux travaux de SNC-Lavalin pour mesurer et gérer les contaminants atmosphériques comme les composés organiques volatils.

Nous sommes fiers de notre relation de longue date avec Braskem, qui possède une usine de craquage pétrochimique à Triunfo près de Porto Alegre, au Brésil, où elle produit plus de 30 pour cent de toutes les oléfines au pays.

Entre 1999 et 2014, nous avons évalué plus de 100 000 sources d'émissions fugitives provenant des équipements existants. Nous avons aussi aidé à perfectionner la main-d'œuvre locale en montrant au personnel national à détecter les émissions fugitives de composants organiques volatiles et à y remédier.

Par ailleurs, nous avons été chargés d'évaluer les risques sanitaires et écologiques des différents plans d'eau situés au complexe pétrochimique de Braskem ou dans les environs, puis d'effectuer une évaluation environnementale des polluants prioritaires, pour plus de 200 composés chimiques organiques. À la suite de nos travaux, des mesures ont été prises pour assurer une gestion environnementale de premier ordre pour la centrale.

**SNC-Lavalin a aidé Braskem  
à perfectionner la main-d'œuvre  
locale en montrant au personnel  
national à détecter les émissions  
fugitives de composants  
organiques volatiles  
et à y remédier.**

## EMBAUCHER DANS LA COMMUNAUTÉ POUR SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT

### PROJET DE BARRAGE DE MATALA

Pour le projet de barrage de Matala en Angola, nous avons créé une initiative de développement des compétences locales (IDCL<sup>MC</sup>) afin de maximiser les retombées socio-économiques pour les communautés avoisinantes.

En 2010, l'Empresa Nacional de Electricidade (ENE), en Angola, a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC pour réparer le barrage de Matala, qui s'était dégradé depuis sa construction il y a plus de 50 ans. En vertu de ce contrat, nous avons optimisé le système de gestion des ressources hydriques du barrage et amélioré sa stabilité structurelle, ainsi que ses capacités de régularisation des crues, ce qui contribuera à la protection du milieu et des communautés en aval et en amont du barrage.

Nous avons également conçu et géré une IDCL<sup>MC</sup> sur mesure, afin de maximiser les avantages socio-économiques du projet pour la collectivité. À ce jour, 691 personnes se sont inscrites au programme et le taux de réussite s'élève à 90 pour cent. Les programmes de formation portaient sur la santé et la sécurité, les travaux de construction de base, l'hébergement et l'informatique. Quelque 420 personnes (participants et habitants de la région) ont été embauchées pour le projet de Matala.

En mai 2014, le ministère du Travail de l'Angola et l'ENE ont remis à SNC-Lavalin une distinction saluant l'incidence positive de l'IDCL<sup>MC</sup> sur le développement des communautés avoisinantes.

*En mai 2014, le ministère du Travail de l'Angola et l'ENE ont remis à SNC-Lavalin une distinction saluant l'incidence positive de l'IDCL<sup>MC</sup> sur le développement des communautés avoisinantes.*

## UNE MAIN-D'ŒUVRE LOCALE

### PLATEFORME EN MER DE MANATI

Presque tous nos employés à la plateforme en mer et à l'usine de traitement de gaz de Manati sont brésiliens, et la vaste majorité des matériaux sont achetés dans cette région du Brésil.

Nous avons signé un contrat de services complets d'exploitation et d'entretien de quatre ans avec le consortium brésilien composé de Queiroz Galvão, Petrobras, Norse Energy et Brasoil, pour la plateforme en mer et l'usine de traitement de gaz de

Manati. Cette usine représente 80 pour cent de la production de gaz naturel de l'État de Bahia et 50 pour cent de la production dans le nord-est du Brésil.

Les avantages pour la population locale, cependant, vont bien au-delà de l'approvisionnement en gaz naturel. Nous sommes déterminés à développer l'économie de la région par la création d'emplois directs et indirects et à améliorer les conditions de travail grâce à l'exploitation optimale de l'usine.

---

*Le projet de Matala contribuera à protéger l'environnement et l'IDCL<sup>MC</sup> aidera à maximiser les avantages socio-économiques du projet pour la collectivité.*

---

**Aucun incident**  
n'a été signalé sur la plateforme en mer de Manati depuis notre arrivée il y a sept ans.

**Jusqu'à présent,  
SLFE a enregistré  
plus de trois millions  
d'heures-personnes  
sans incident avec  
perte de temps, et  
a reçu la certification  
ISO 9001.**

### **CONSOLIDER LE BASSIN DE TALENTS SERVICES D'INGÉNIERIE GÉNÉRALE PLUS**

SNC-Lavalin Fayez Engineering se consacre à améliorer le contexte socio-économique en Arabie saoudite et emploie plus de 280 Saoudiens et Saoudiennes à qui sont offerts de la formation technique, des cours de leadership et des cours de langue.

La relation de travail entre SNC-Lavalin et Saudi Aramco a commencé en 1993 quand le géant pétrolier a confié à l'entreprise le projet de pipeline de Qassim. En 2011, c'est une coentreprise formée de SNC-Lavalin International et de Zuhair Fayez Partnership, un entrepreneur saoudien en services d'ingénierie générale, qui a été choisie pour participer au projet de services d'ingénierie générale plus (SIG+), visant à développer une main-d'œuvre locale durable en améliorant les capacités en ingénierie dans le Royaume. Cette coentreprise a été enregistrée en 2012 sous le nom de SNC-Lavalin Fayez Engineering (SLFE).

Le programme SIG+ consiste à jumeler les ingénieurs-conseils locaux avec des leaders et du personnel technique clés, et à les outiller avec les systèmes, procédures et meilleures pratiques des sociétés internationales de premier rang, afin de renforcer les capacités dans la région. Notre rôle est d'embaucher et de former des employés saoudiens pour l'exécution de projets pétroliers et gaziers à l'échelle locale. SLFE compte actuellement plus de 120 projets.

Chez SLFE, les nouveaux employés font l'objet d'évaluations et des cours leur sont offerts selon leur niveau de compétence. Le but est de veiller à ce qu'ils possèdent les aptitudes nécessaires pour réussir dans leur emploi et dans l'avenir.

*Le programme SIG+ consiste à jumeler les ingénieurs-conseils locaux avec des leaders et du personnel technique clés, et à les outiller avec les systèmes, procédures et meilleures pratiques des sociétés internationales de premier rang, afin de renforcer les capacités dans la région.*

Services d'ingénierie générale plus



## UN HÉBERGEMENT DE PREMIER ORDRE POUR LES OPÉRATEURS INSTALLATIONS DANS LA RÉGION DES SABLES BITUMINEUX DE WOOD BUFFALO

Pour le projet des installations dans la région des sables bitumineux de Wood Buffalo dans le nord de l'Alberta, nous avons mis en œuvre un programme novateur des Affaires autochtones et du Nord afin de travailler avec les entreprises locales et d'embaucher la main-d'œuvre et les sous-traitants autochtones. Le programme appuie l'engagement de nos clients envers l'emploi local et le développement des affaires pour les communautés des Premières Nations et pour les entreprises locales et régionales.

### Des installations multiservices

En 2008, un client de la région des sables bitumineux de Wood Buffalo a signé un contrat avec SNC-Lavalin visant à construire, détenir, exploiter et entretenir un établissement d'hébergement de 153 chambres, pour la première phase de son projet d'exploitation de sables bitumineux. Cet établissement comprend une salle à manger de 60 places, une cuisine, une salle de loisirs, un bureau des services à la clientèle et un centre de conditionnement physique.

Grâce à son service à la clientèle de première classe et aux excellentes relations entretenues avec son client, SNC-Lavalin a obtenu un nouveau contrat en 2010 pour construire, exploiter et entretenir un pavillon de construction, pour la deuxième phase du projet. Le pavillon comporte près de 3 800 chambres et de nombreuses installations communes, y compris une salle à manger de 1 000 places et une cuisine, six salons des travailleurs, un vestiaire pouvant desservir 1 000 personnes, une salle de premiers soins, un complexe multisport et un centre cardio. Parmi les dépendances détachées, on trouve un atelier d'entretien, des bureaux de santé et sécurité, une usine de traitement des eaux usées et une usine de traitement de l'eau potable.

De plus, nous sommes en train de mettre en place un programme de recyclage qui permettra de détourner de 60 à 70 pour cent de nos déchets vers d'autres utilisations et de réduire sensiblement nos coûts d'exploitation sur le site. Cette mesure donne un bon coup de pouce à notre client et à son bilan en matière de développement durable.

## CENTRALE RÉGIONALE DE REFROIDISSEMENT EN ARABIE SAOUDITE PROJET DE JABAL OMAR DEVELOPMENT

La centrale régionale de refroidissement du quartier Jabal Omar consommera 40 pour cent moins d'énergie que les systèmes de climatisation classiques d'égale capacité, minimisant à la fois les coûts d'exploitation et l'empreinte écologique.

En 2012, SNC-Lavalin s'est vu octroyer par la Central District Cooling Company, un contrat de conception, d'approvisionnement, de construction et de mise en service d'une centrale régionale de refroidissement pour le quartier Jabal Omar à La Mecque, en Arabie saoudite. Grâce à son rendement énergétique supérieur, ce type de centrale représente un choix économique et durable dans les régions chaudes.

D'une capacité ultime de 55 000 tonnes de réfrigération (TR) (193 MW), les installations comprendront un réseau souterrain de canalisations doubles d'eau réfrigérée long

de 1,5 kilomètre et dix postes de transfert d'électricité. La première phase présentera à elle seule une capacité installée de 25 000 TR (88 MW), assez pour desservir 37 hôtels et immeubles d'habitation à La Mecque.

### Des réalisations rafraîchissantes

Forte des 38 projets à son actif, SNC-Lavalin est devenue le principal fournisseur de solutions en centrales régionales de refroidissement au Moyen-Orient, avec au total une capacité installée de plus de 530 000 TR (1862 MW) dans la région. Les projets réalisés permettent d'alimenter en eau réfrigérée des immeubles d'habitation, des bureaux, des universités, des hôtels, des bâtiments militaires, des stades, des hôpitaux et des établissements gouvernementaux dans toute l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.

---

*Notre programme des Affaires autochtones et du Nord appuie l'engagement de nos clients envers l'emploi local et le développement des affaires pour les communautés des Premières Nations.*

---

**SNC-Lavalin  
est devenue le  
principal  
fournisseur  
de solutions en  
centrales régionales  
de refroidissement  
au Moyen-Orient.**



# COLLECTIVITÉS

*Chez SNC-Lavalin, nous sommes conscients que nous faisons partie intégrante des communautés au sein desquelles nous travaillons. À ce titre, nous nous efforçons de maximiser les avantages que nos projets et notre personnel apportent sous forme de retombées économiques, d'emplois créés localement et d'œuvres caritatives. Cela peut souvent comprendre des programmes de formation et d'embauche de premier plan pour veiller à ce que nos projets soient réalisés pour et par les communautés locales, et qu'ils puissent leur être bénéfiques pour de nombreuses générations à venir.*

## **PROTECTION DES EMPLOIS ET DE L'ENVIRONNEMENT À MADAGASCAR PROJET DE MINE DE NICKEL AMBATOVY**

Dans le cadre de notre mandat visant le projet de mine de nickel Ambatovy à Madagascar, nous avons mis sur pied une initiative de développement des compétences locales (IDCL<sup>MC</sup>) sur mesure pour enseigner à 6 100 habitants la maçonnerie, le coffrage, le pliage d'armatures, la peinture et le soudage, en plus de donner de la formation en santé et sécurité.

Le projet Ambatovy est l'un des plus importants au monde, grâce à une capacité de production annuelle de 60 000 tonnes de nickel et de près de 6 000 tonnes de cobalt. Nous avons fourni l'ensemble des services d'IAGC pour plusieurs composants, dont l'usine de préparation du minerai, le pipeline de transport des boues sur 220 kilomètres, ainsi que l'usine de traitement et la raffinerie.

### **L'autonomie locale**

SNC-Lavalin a tout mis en œuvre pour veiller à ce que le respect de la population et des fragiles écosystèmes de Madagascar demeure au cœur de toutes les décisions relatives au projet.

Grâce à notre IDCL<sup>MC</sup>, nous avons aidé les petites, moyennes et microentreprises à préparer leurs appels d'offres, à planifier les travaux, à gérer les questions entourant la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi qu'à administrer des programmes de formation et de mentorat. Par ailleurs, pour nourrir les 18 500 travailleurs de la construction d'Ambatovy, nous nous sommes approvisionnés auprès du marché agroalimentaire local; nous avons créé des abattoirs de volailles, acheté des graines en vrac et fait appel à un soutien logistique pour le transport de marchandises au point de vente, en plus de mettre sur pied une unité de fabrication de compost communautaire.

**À Madagascar,  
nous avons formé  
6 100  
habitants  
et aidé les petites,  
moyennes et  
microentreprises à  
préparer leurs appels  
d'offres, à planifier les  
travaux, à gérer les  
questions entourant  
la santé, la sécurité  
et l'environnement,  
ainsi qu'à administrer  
des programmes  
de formation et de  
mentorat.**



Grâce à notre outil durabilité+<sup>MC</sup>, nous pouvons désormais analyser la conformité d'un projet non terminé aux normes internationales en matière de durabilité.

Projet d'exploitation minière Taconite

## LES ÉTUDES D'IMPACTS PORTÉES À UN AUTRE NIVEAU PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE TACONITE

Pour le projet d'exploitation minière Taconite dans le Nord-du-Québec et au Labrador, nous avons spécialement adapté notre outil durabilité+<sup>MC</sup> de manière à mettre l'accent sur les droits des Autochtones.

*L'équipe Environnement et eau de SNC-Lavalin a lancé l'outil durabilité+<sup>MC</sup> en 2011 pour établir un cadre d'analyse de la durabilité des projets envisagés, en cours ou terminés, ainsi que pour calculer des indices de la conformité des projets aux normes internationales en matière de développement durable.*

En 2011, New Millennium Iron Corp. (NML) nous a octroyé un contrat de services-conseils en environnement, qui comprend un programme de collecte de données de base et deux évaluations environnementales pour le projet minier Taconite, mené par NML et Tata Steel. Ces évaluations portent sur deux sites renfermant les plus grands gisements de minerai de fer magnétique inexploités au monde. La portée du contrat englobe l'évaluation de deux mines, un pipeline de 600 kilomètres, deux lignes électriques, deux concentrateurs et une usine de bouletage, ainsi que des consultations avec les Premières Nations et les collectivités non autochtones de la région.

C'est dans le cadre du projet Taconite que nous avons, pour la toute première fois, utilisé notre outil durabilité+<sup>MC</sup> pour analyser la conformité d'un projet non terminé aux normes internationales en matière de durabilité.

## IRRIGUER POUR CULTIVER PROJET FINAGRO-11

En Colombie, SNC-Lavalin travaille en étroite collaboration avec les producteurs locaux et les diverses associations agricoles sur la conception de projets d'irrigation dont pourraient bénéficier plus de 3 000 familles.

Obtenu en décembre 2013, le projet Finagro-11 comprend la conception et la supervision de 22 projets d'irrigation de petite envergure sur le territoire de quatre départements du pays. Nous travaillons directement avec des intervenants locaux pour évaluer leurs concepts au plan de la viabilité technique, environnementale, sociale et économique.

*Finagro-11 devrait  
profiter à plus de  
3 000 familles.*

### Développement durable et rentabilité

Tous les partenaires du projet ont le même but : garantir que les ressources sont utilisées le plus efficacement possible. C'est pourquoi la démarche de SNC-Lavalin consiste à étudier des variables comme le choix judicieux des terres, l'agroclimat de la région, le potentiel de production, les facteurs sociaux, les coûts et les risques. Notre objectif consiste à réaliser des projets lucratifs qui sont conformes aux normes les plus strictes et garantissent le développement durable de l'agriculture en milieu rural.

L'équipe de SNC-Lavalin fournit non seulement des avis techniques, mais aussi toute une gamme de services qui répondent aux attentes et aux besoins des collectivités. Le projet comprend entre autres la création de tribunes favorisant la participation des agriculteurs et des associations agricoles qui sont des intervenants essentiels à la réussite du projet.

## LIAISON AVEC LE SUD-OUEST DE CALGARY PROJET DE TLR OUEST DE CALGARY

Chaque jour, 44 000 résidents de Calgary-Ouest profitent d'un transport rapide, efficace, sûr et respectueux de l'environnement grâce au nouveau prolongement Ouest du réseau de transport léger sur rail (TLR) de Calgary.

Ce prolongement primé a été conçu et construit par SNC-Lavalin et ses partenaires. Il constituait l'un des plus grands projets d'infrastructure en transport jamais entrepris par la Ville de Calgary, son plus important contrat de conception-construction et sa première nouvelle ligne de TLR en vingt ans.

Lorsque le sud-ouest de la ville n'était desservi que par des autobus, il était difficile d'utiliser ce mode de transport pour se déplacer l'hiver à cause des pentes abruptes. Maintenant que la nouvelle ligne de train est reliée au réseau de trains de banlieue, de nombreux travailleurs se sont tournés vers le TLR, réduisant à la fois leur temps de déplacement et leurs émissions GES.

### Écoconception

SNC-Lavalin a conçu les stations de la ligne Ouest de Calgary suivant des principes de conception durable simples, mais efficaces. Comme toutes les stations (sauf une) sont orientées est-ouest, les voyageurs sont à l'abri du vent et du soleil plombant l'été. Les stores installés aux fenêtres du côté sud contribuent à réguler la température à l'intérieur en bloquant les rayons solaires plongeants l'été et en laissant pénétrer les rayons obliques l'hiver.

Situé au-dessus de l'une des stations, un immeuble de bureaux de quatre étages certifié LEED<sup>MC</sup> met en valeur l'approche écologique adoptée dans la conception de bâtiment pour l'ensemble du projet. L'immeuble est proche des transports en commun et il comporte des installations pour y laisser des bicyclettes et se changer, des dispositifs de réduction de la consommation d'eau et des caractéristiques nominales de rendement énergétique optimisé. Tous ces facteurs ont contribué à lui faire obtenir la certification LEED<sup>MC</sup>.

Pour le projet  
Finagro-11  
en Colombie,  
notre équipe  
**met en  
place des  
tribunes**  
pour encourager  
la participation du  
public et renforcer  
l'autonomie des  
agriculteurs et  
des associations  
agricoles.

*Chaque jour, 44 000 résidents de  
Calgary-Ouest profitent d'un transport  
rapide, efficace, sûr et respectueux  
de l'environnement grâce au nouveau  
prolongement Ouest du réseau de  
transport léger sur rail (TLR) de Calgary.*

## UNE GESTION DE L'EAU ESSENTIELLE EN AFGHANISTAN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES HYDRIQUES

En 2009, le ministère afghan de l'Énergie et de l'Eau a octroyé à SNC-Lavalin le contrat de gestion d'une partie du programme d'investissement pour l'aménagement des ressources hydriques de Kaboul, qui vise à améliorer les infrastructures hydriques en Afghanistan.

Nous terminons actuellement la deuxième tranche du projet, qui prévoit la prestation de services d'ingénierie et de services-conseils en vue de l'assainissement des bassins fluviaux et de la modernisation des réseaux d'irrigation et des infrastructures hydrauliques. Nous contribuons aussi à la préparation de rapports de financement périodiques et de dossiers d'appel d'offres, ainsi qu'au processus d'adjudication.

SNC-Lavalin a choisi une approche de planification et de développement intégrée et participative, de la définition du projet à sa conception détaillée. Cette approche repose sur une consultation approfondie avec le client et les parties prenantes, et sur un système de gestion des résultats des projets à chaque étape du cycle du projet.

L'énoncé des travaux englobe la planification intégrée des ressources hydriques, des études de faisabilité et des plans détaillés des sous-projets, la supervision de la construction et le perfectionnement des compétences du personnel local.

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU SERVICE DES GENS PROJET ÉOLIEN DE SOUTH KENT

Le projet éolien de South Kent, qui repose sur 124 générateurs éoliens Siemens, compte parmi les plus importants au Canada. Il produira suffisamment d'électricité pour alimenter 100 000 foyers.

En janvier 2013, SNC-Lavalin a signé un contrat pour la prestation de services de maîtrise d'œuvre et de gestion de la construction à la société Samsung Renewable Energy inc. Le projet éolien de South Kent, situé dans la région de Chatham-Kent dans le sud-ouest de l'Ontario, produira 270 MW d'électricité.

Les éoliennes sont réparties sur un territoire de 45 kilomètres entre les municipalités de Ridgeway et de Tilbury. Elles sont reliées par 280 kilomètres de lignes de distribution souterraines à moyenne tension, deux postes électriques et 35 kilomètres de lignes de transport à haute tension.

Ce projet, qui a employé une main-d'œuvre de 350 personnes au plus fort de la construction, fait partie d'un ensemble de projets en énergie éolienne et solaire de plusieurs milliards de dollars résultant d'un accord historique négocié par Samsung directement avec le gouvernement de l'Ontario en 2009 et en 2010. Avec son partenaire en coentreprise Pattern Energy, Samsung est l'une des plus grandes entreprises à mettre en valeur l'énergie éolienne en Ontario.

Le projet éolien de South Kent s'inscrit dans la première des diverses phases de projets de Samsung en Ontario. Cette importante étape permet à SNC-Lavalin d'établir son savoir-faire en matière de projets d'énergies renouvelables.

Projet éolien de South Kent



**Le projet éolien  
de South Kent compte  
parmi les plus importants  
au Canada; il produira  
suffisamment d'électricité  
pour alimenter  
100 000  
foyers.**

## LAISSER LA NATURE FAIRE LE TRAVAIL PROJET D'AMÉNAGEMENT DANS LA BAIE DE MARDUMAH

Pour aider la Commission royale (CR) de l'Arabie saoudite à aménager des aires récréatives riveraines pour les résidents, nous avons conçu une solution durable qui permettrait d'améliorer à la fois la qualité de l'eau et la circulation dans la baie de Mardumah et dans le canal A Khaleej.

La CR est un organisme autonome chargé de planifier, de promouvoir, d'aménager et de gérer les villes industrielles de Jubail, de Yanbu et de Ras Al-Khair. Elle a adopté un vaste plan visant l'aménagement d'aires récréatives riveraines pour les résidents et l'amélioration des voies navigables le long des côtes de Jubail, dans le golfe Persique.

Pour le compte de la CR, SNC-Lavalin a réalisé une étude hydraulique des zones côtières et marines à proximité des quartiers d'Huwaylat, de Fanateer, de Mardumah et de Raggah. L'étude a permis de repérer les

zones côtières qui conviendraient à des plages et à des activités récréatives. Elle a aussi cerné deux enjeux problématiques : la mauvaise circulation maritime dans la baie de Mardumah et l'eau presque stagnante dans le canal Al Khaleej. Les deux problèmes dégradaient la qualité de l'eau.

Nous avons proposé une solution novatrice : relier les deux plans d'eau par un canal de 3,5 kilomètres. Cette solution n'exige ni dispositif mécanique, ni poste de pompage, ni apport d'énergie, puisque la variation des niveaux de marée alliée aux structures régulatrices de débit stimulera l'écoulement fluvial de la baie jusqu'à la mer. En fait, c'est Dame Nature qui fera tout le travail. De plus, le canal embellira le secteur riverain de la ville en lui conférant une grande valeur sur le plan récréatif.

## UN PLAN D'INTÉGRATION AUTOCHTONE SUR MESURE MINE AURIFÈRE ÉLÉONORE

Dans le cadre de notre programme de formation des opérateurs de la mine aurifère Éléonore, nous avons mis sur pied un plan d'intégration des Cris afin de former les communautés autochtones voisines au démarrage et à la mise en service du projet, ainsi qu'à l'exploitation de l'usine de traitement et des installations de surface.

En octobre 2012, SNC-Lavalin s'est vu confier par Les Mines Opinaca Ltée le mandat de fournir des services de gestion de projet et d'IAGC au projet d'exploitation et de traitement du minerai de la mine aurifère Éléonore, dans la région de la Baie-James, près de la communauté crie Wemindji, dans le nord-est du Québec, au Canada. Une fois les travaux terminés, l'usine pourra traiter 7 000 tonnes de minerai par jour.

Notre plan d'intégration des Cris a surtout porté sur les compétences techniques, les compétences essentielles, les aptitudes à la vie quotidienne et l'encadrement en milieu de travail, ainsi que sur les infrastructures autochtones existantes. Il prévoyait également intégrer les commentaires et répondre aux attentes des principaux intervenants autochtones. Le plan général de formation comprenait la spécialisation (formation sur les principes fondamentaux des procédés industriels couvrant la chimie, la physique, l'équipement industriel, les contrôles des processus et les verrouillages); la santé, la sécurité et l'environnement de travail (lois, règlements, permis de travail, protection respiratoire, etc.) et une formation pratique générale et spécifique sur les procédés, les instruments et contrôles et les principaux équipements. Le projet a reçu un financement du gouvernement provincial et des gouvernements cris pour soutenir ses activités de formation. Ainsi, le plan stratégique et le plan d'intégration des Cris actuellement mis en œuvre contribueront à préparer tous les travailleurs et les recrues autochtones au démarrage des activités sur le site.

**Notre  
solution  
novatrice  
pour le projet  
d'aménagement dans  
la baie de Mardumah  
n'exige ni dispositif  
mécanique, ni poste  
de pompage, ni apport  
d'énergie. En fait, c'est  
Dame Nature qui fera  
tout le travail.**

---

*Notre plan d'intégration des Cris a surtout porté sur les compétences techniques, les compétences essentielles, les aptitudes à la vie quotidienne et l'encadrement en milieu de travail, ainsi que sur les infrastructures autochtones existantes. Il prévoyait également intégrer les commentaires et répondre aux attentes des principaux intervenants autochtones.*

---

# RÉFÉRENTIEL GRI

*Si nous suivons les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), c'est pour mesurer et surveiller notre performance économique, environnementale, sociale et en matière de gouvernance dans un cadre de présentation de rapports dont l'usage est très répandu. Non seulement ce cadre nous fournit un portrait de la situation dans notre entreprise, mais il nous procure aussi des points de référence pour l'avenir.*

## STRATÉGIE ET ANALYSE

|            |                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                               |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.1</b> | Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie | Veillez vous reporter à la lettre de notre chef de la direction, à la page 3 du présent Rapport sur le développement durable. |
| <b>1.2</b> | Description des impacts, risques et opportunités majeurs                                                                                                                                                                  | Veillez vous reporter à la lettre de notre chef de la direction, à la page 3 du présent Rapport sur le développement durable. |

## PROFIL DE L'ORGANISATION

|            |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.1</b> | Nom de l'organisation                                                                                                               | Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société »)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>2.2</b> | Principaux produits et/ou services et marques correspondantes                                                                       | Veillez vous reporter à la section « Coup d'œil » de notre Rapport annuel 2013 et à la section 2 du Rapport de gestion, qui fait partie de notre Rapport financier 2013.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>2.3</b> | Structure opérationnelle de l'organisation, notamment les principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises | <p>La Société a été constituée en vertu des lois du Canada par lettres patentes datées du 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner les actions en circulation (en 1996) à raison de trois pour une, mettre en œuvre un régime de droits de souscription des actionnaires, modifier la dénomination sociale de la Société, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs (les « administrateurs »), ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe et redésigner les actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires.</p> <p>Les grandes divisions de la Société, qui sont présentées dans notre Rapport annuel 2013 (p. 12 à 33), sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ressources, environnement et eau;</li> <li>&gt; Infrastructures;</li> <li>&gt; Énergie.</li> </ul> <p>Une liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées de la Société, ainsi que les principales entités de concessions d'infrastructure auxquelles elle participe, est publiée dans la section 1.2 « Filiales, coentreprises et entreprises affiliées (p. 4) » de la Notice annuelle de la Société.</p> |
| <b>2.4</b> | Emplacement du siège social de l'organisation                                                                                       | Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|            |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.5</b> | Nombre de pays où l'organisation exerce ses activités                                                                                     | <p>Au 31 décembre 2013, la Société avait des bureaux permanents dans les 40 pays suivants :</p> <p>Amérique : Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Haïti, Pérou, Venezuela.</p> <p>Europe : Allemagne, Belgique, Espagne, Fédération de Russie, France, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède.</p> <p>Afrique et Moyen-Orient : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iraq, Maroc, Maurice, Tunisie.</p> <p>Asie et Océanie : Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Thaïlande.</p> <p>SNC-Lavalin a des bureaux temporaires dans une dizaine d'autres pays et réalise des projets dans une centaine de pays à travers le monde.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>2.6</b> | Nature du capital et forme juridique                                                                                                      | <p>La Société a été constituée en vertu des lois du Canada par lettres patentes le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Les actions de la Société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX : SNC).</p> <p>Au 18 mars 2014, il y avait en circulation 152 065 359 actions ordinaires de la Société. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, selon les documents publics à l'intention des actionnaires de la Société, la seule personne ou société qui est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, sur des titres comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société est la Caisse de dépôt et placement du Québec (« Caisse »), un gestionnaire de fonds institutionnel. Au 18 mars 2014, selon les documents publics à l'intention des actionnaires, la Caisse est propriétaire ou exerce le contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, sur 15 462 100 actions ordinaires, soit 10,17 % des actions ordinaires en circulation de la Société.</p> |
| <b>2.7</b> | Marchés desservis (y compris la répartition géographique des marchés, les secteurs desservis et les types de clients ou de bénéficiaires) | <p>La Société offre des services et ne fabrique pas de produits. Pour obtenir le sommaire des marchés desservis, y compris la répartition géographique des marchés et les secteurs desservis, veuillez vous reporter à section 2.1, « Notre entreprise » (p. 10), du Rapport de gestion et à la section 7, « Répartition géographique des produits par catégorie d'activité » (p. 27), du Rapport financier 2013.</p> <p>La Société dessert un vaste éventail de clients des secteurs public, parapublic et privé. La section 8, « Résultat d'exploitation par secteur » (p. 28), du Rapport de gestion offre un aperçu des projets et des clients par secteur d'activité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>2.8</b> | Taille de l'organisation présentant le rapport                                                                                            | <p>Au 31 décembre 2013, la Société employait directement quelque 30 000 personnes. Il est à noter qu'en 2013, la Société a enregistré plus de 158 millions d'heures-personnes travaillées. Ce nombre comprend les heures travaillées par les employés de la Société de même que par le personnel des entrepreneurs sur des chantiers de construction sous la responsabilité de SNC-Lavalin.</p> <p>Le réseau de bureaux de la Société couvre plus de 40 pays à travers le monde, et ses employés travaillent sur environ 10 000 projets dans une centaine de pays. Pour obtenir de l'information financière sur la taille de l'organisation, veuillez vous reporter aux États financiers consolidés de la Société.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>2.9</b> | Changements importants de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital au cours de la période couverte par le rapport   | <p>Veuillez vous reporter à la section 2, « Développement général de l'activité » (p. 6), de la Notice annuelle et à la section 1.2, « Sommaire – autres éléments » (p. 8), du Rapport de gestion.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

# RÉFÉRENTIEL GRI

## 3 PARAMÈTRES DU RAPPORT

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.1</b>  | Période considérée                                                                                                                                                                                                                                                            | Année civile, qui correspond à l'exercice financier de la Société.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>3.2</b>  | Date du dernier rapport                                                                                                                                                                                                                                                       | Il s'agit du quatrième Rapport sur le développement durable; il porte sur les activités de 2013. Le premier rapport est paru en 2011, l'année de notre centenaire, et portait sur les activités de 2010 et des années antérieures.                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>3.3</b>  | Cycle de production du rapport                                                                                                                                                                                                                                                | SNC-Lavalin produit chaque année un Rapport sur le développement durable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>3.4</b>  | Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu                                                                                                                                                                                                        | Pour toute question relative au présent rapport et à son contenu, veuillez vous rendre sur le site Web de SNC-Lavalin ( <a href="http://www.snc-lavalin.com">www.snc-lavalin.com</a> ) et cliquer sur «Contactez-nous».                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>3.5</b>  | Processus de détermination du contenu du rapport, y compris le principe de pertinence, la définition des priorités et la détermination des parties prenantes                                                                                                                  | Ce rapport s'appuie sur le Rapport annuel, la Circulaire de sollicitation de procurations, le Rapport de gestion et la Notice annuelle de la Société. Les questions relatives au principe de pertinence et à la définition des priorités ont été examinées par une équipe conjointe composée de représentants de l'équipe Environnement et développement durable, de l'unité d'exploitation Environnement et eau, et des Communications mondiales d'entreprise. |
| <b>3.6</b>  | Périmètre du rapport                                                                                                                                                                                                                                                          | Le périmètre du rapport est constitué des bureaux permanents du groupe, auxquels s'ajoutent des données limitées provenant de chantiers de construction dont nous avons la charge, comme il est décrit plus en détail dans les sections pertinentes du présent rapport.                                                                                                                                                                                         |
| <b>3.7</b>  | Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport                                                                                                                                                                                            | Les bureaux de projet, qui sont temporaires, sont exclus du présent rapport. Les investissements dans des concessions d'infrastructure (ICI), identifiés à la page 5 de la Notice annuelle, sont aussi exclus.                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>3.8</b>  | Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre | Sans objet, mis à part les renseignements fournis au point 3.7 ci-dessus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>3.9</b>  | Techniques de mesure des données et bases de calcul, par ex. hypothèses                                                                                                                                                                                                       | SNC-Lavalin s'appuie sur le rapport Sustainability Reporting Guidelines du GRI, version 3.0, ainsi que sur les méthodes du Carbon Disclosure Project et du Greenhouse Gas Protocol.                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>3.10</b> | Conséquences de toute reformulation d'informations                                                                                                                                                                                                                            | Rien à déclarer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>3.11</b> | Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport                                                                                                          | Rien à déclarer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>3.12</b> | Tableau indiquant où se trouvent les éléments d'information requis par la GRI dans le rapport                                                                                                                                                                                 | Référentiel GRI aux pages 34 à 44 du présent rapport.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>3.13</b> | Politique et pratiques courantes concernant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation                                                                                                                                                              | Le présent rapport ne fait l'objet d'aucune vérification externe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| 4   | GOUVERNANCE                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.1 | Structure de gouvernance de l'organisation                                                                                                                                               | Veuillez vous reporter à la section 3.3, « Organisation, structure et composition du conseil », et à la section 3.4, « Rôle et mandat du conseil » (p. 24), de la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mars 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4.2 | Indiquer si le président du conseil d'administration est aussi un cadre dirigeant                                                                                                        | Le président du conseil d'administration de la Société est un administrateur indépendant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 4.3 | Indiquer le nombre d'administrateurs indépendants                                                                                                                                        | Sur le fondement des renseignements concernant les circonstances personnelles et professionnelles fournis par chacun des administrateurs de la Société, le conseil d'administration de la Société est d'avis que tous ses administrateurs sont « indépendants » au sens des exigences réglementaires en matière d'indépendance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 4.4 | Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de suggérer une orientation à l'instance supérieure de gouvernance                                | Veuillez vous reporter à la section 3.11, « Échanges avec les actionnaires », (p. 33) de la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mars 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.5 | Lien entre la rémunération et la performance                                                                                                                                             | Veuillez vous reporter à la section 7, « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction » (p. 56), de la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mars 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 4.6 | Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts                                                                                               | Comme il est énoncé dans la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires : « Afin d'assurer le maintien de l'indépendance des administrateurs, chaque administrateur est tenu d'informer le conseil de tout conflit d'intérêts éventuel pouvant le mettre en cause au début de chaque réunion du conseil ou d'un comité du conseil. L'administrateur qui se trouve en conflit d'intérêts éventuel à l'égard d'une question soumise au conseil ou à un comité du conseil ne doit assister à aucune partie de la réunion au cours de laquelle la question est discutée, ni prendre part au vote sur cette question. Chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique effectue un examen portant sur les intérêts des administrateurs dans le cadre duquel il est tenu compte des conflits d'intérêts possibles ou perçus et d'autres questions pertinentes relatives à leur indépendance. » |
| 4.7 | Processus permettant de déterminer les compétences et l'expertise des membres de l'instance supérieure de gouvernance en matière de questions économiques, environnementales et sociales | Le mandat du comité de gouvernance prévoit aussi l'établissement et la mise à jour d'une grille des compétences (un tableau contenant des renseignements sur l'expérience propre au secteur, l'expertise en affaires et les qualifications personnelles des administrateurs relativement aux compétences particulières que doit réunir le conseil afin de déceler toute lacune à cet égard dans la composition du conseil). La grille des compétences peut être consultée à la section 5.1.3, « Compétences requises » (p. 46), de la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires datée du 18 mars 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.8 | Énoncés de mission, de valeurs et de principes et code de conduite élaborés à l'interne en lien avec la responsabilité sociétale.                                                        | Veuillez vous reporter à la page Éthique et conformité du site Web de SNC-Lavalin ( <a href="http://www.snclavalin.com/fr/ethics-compliance/">http://www.snclavalin.com/fr/ethics-compliance/</a> ); on y trouve le Code d'éthique et de conduite dans les affaires, le Manuel anticorruption pour les employés de SNC-Lavalin et la description de l'engagement de la Société envers l'excellence en matière d'éthique.<br><br>Veuillez vous reporter à la page Vision et valeurs du site Web de SNC-Lavalin ( <a href="http://investors.snclavalin.com/fr/strategie-valeurs/vision-valeurs/">http://investors.snclavalin.com/fr/strategie-valeurs/vision-valeurs/</a> ); on y trouve un énoncé sur notre vision, nos engagements, nos valeurs et notre mission.                                                                                                                                                                                          |

# RÉFÉRENTIEL GRI

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.9</b>  | Procédures définies par l'instance supérieure de gouvernance pour surveiller la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, notamment les risques et les possibilités connexes, ainsi que la conformité aux normes, aux codes de conduite et aux principes convenus à l'échelle internationale.                               | Veillez vous reporter aux pages 5 à 7 du présent rapport.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>4.10</b> | Processus d'évaluation du rendement de l'instance supérieure en matière de gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Veillez vous reporter à la section 5, « Sélection, évaluation, orientation et formation continue des administrateurs », de la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mars 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>4.11</b> | Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière                                                                                                                                                                                                                                                        | Au 31 décembre 2013, la Société était un fournisseur de services, et non un fabricant de produits. Par conséquent, la Société utilise des processus de gestion des risques dont la portée sera étendue pour couvrir non seulement les risques liés aux projets, mais aussi ceux qui touchent l'ensemble de l'entreprise. À l'heure actuelle, les processus de gestion des risques de l'entreprise ne prennent pas en compte le principe de précaution.                                                                                   |
| <b>4.12</b> | Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval                                                                                                                                                                                                                                                                  | La Société fournit une vaste gamme de services de gestion pour des projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction, ainsi que des services d'exploitation et d'entretien, dans une centaine de pays. La Société suit la plus stricte des lois du pays ou des normes internationales reconnues.                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>4.13</b> | Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : détient des postes au sein des organes de gouvernance; participe à des projets ou comités; apporte un financement dépassant la simple cotisation; ou considère sa participation comme stratégique | SNC-Lavalin est un membre fondateur du Conseil patronal de l'environnement du Québec et de Partnering Against Corruption Initiative (PACI). Elle est aussi membre de quelques réseaux de dirigeants du Conference Board of Canada auxquels elle participe. SNC-Lavalin est aussi membre de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.                                                                                                                                                                                             |
| <b>4.14</b> | Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | La Société entretient un dialogue avec ses clients, ses actionnaires, ses employés, ses sous-traitants, et ses fournisseurs, ainsi qu'avec les collectivités où elle exerce ses activités. Notre groupe des Relations avec les investisseurs rencontre aussi régulièrement nos investisseurs institutionnels.                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>4.15</b> | Critères utilisés par l'organisation pour déterminer ses parties prenantes et choisir celles avec qui engager un dialogue                                                                                                                                                                                                                                                               | La Société estime que ses parties prenantes sont ses clients, ses actionnaires et ses employés. Elle encourage ses unités d'exploitation à entretenir un dialogue avec les collectivités locales, particulièrement dans les pays moins développés, établies près des chantiers de construction gérés par la Société. Veillez vous reporter à la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mars 2014, section 3.11, – « Échanges avec les actionnaires », (p. 33). |
| <b>4.16</b> | Démarche du dialogue avec les parties prenantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Veillez vous reporter à la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mars 2014, section 3.11 – « Échanges avec les actionnaires », p. 33.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>4.17</b> | Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu                                                                                                                                                                                                                                                        | La Société gardera les parties prenantes informées de tous les principaux faits nouveaux par l'intermédiaire de ses rapports de gestion trimestriels ou de ses communiqués de presse. Veillez vous reporter également à la section 14, « Contrôles et procédure », du Rapport de gestion 2013.                                                                                                                                                                                                                                           |

## INDICATEURS ÉCONOMIQUES

### Performance économique

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EC1</b> | Valeur économique créée et distribuée, y compris les produits, les charges d'exploitation, la rémunération du personnel, les dons et les autres investissements dans la collectivité, les bénéfices non répartis et les versements aux apporteurs de capitaux et aux gouvernements | Veillez vous reporter au Rapport financier 2013.                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>EC2</b> | Conséquences financières et autres risques et possibilités que présentent les changements climatiques pour les activités de l'organisation                                                                                                                                         | SNC-Lavalin analyse les risques et possibilités liés aux changements climatiques dans le cadre de sa participation au Carbon Disclosure Project. Veillez vous reporter à notre analyse de ces questions sur le site <a href="http://www.cdproject.net">www.cdproject.net</a> , sous SNC-Lavalin. |
| <b>EC3</b> | Couverture des obligations de l'organisation au titre des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées                                                                                                                                                                    | Veillez vous reporter à la page 130 du Rapport financier 2013, à la section 31, « Régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi ».                                                                                                                   |
| <b>EC4</b> | Aide financière substantielle reçue du gouvernement                                                                                                                                                                                                                                | Aucune aide financière substantielle n'est reçue du gouvernement.                                                                                                                                                                                                                                |

### Présence sur le marché

|            |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EC6</b> | Politique et pratiques d'approvisionnement local et part des dépenses réalisées auprès de fournisseurs locaux sur les principaux sites d'exploitation | Tous les bureaux de SNC-Lavalin, pour des raisons d'efficacité, font affaire avec des fournisseurs locaux. Sur les grands chantiers de construction, SNC-Lavalin met en valeur son Initiative de développement des compétences locales (IDCL <sup>MC</sup> ) en vertu de laquelle elle favorise activement l'utilisation de biens et de services locaux. Nous ne disposons pas encore de données nous permettant d'établir la performance globale de la Société à cet égard. |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

### Énergie

|            |                                                                         |                                                                                                                                                              |
|------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EN3</b> | Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire   | En 2013, les bureaux de SNC-Lavalin ont consommé 40 898 gigajoules (GJ) de gaz naturel, 2 397 GJ de carburant diesel et de mazout n° 2 et 230 GJ de propane. |
| <b>EN4</b> | Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire | En 2013, les bureaux de SNC-Lavalin ont consommé 170 363 GJ d'énergie, principalement de l'électricité achetée.                                              |

# RÉFÉRENTIEL GRI

## Émissions, effluents et déchets

|             |                                                                              |                                                                                                                                                                   |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EN16</b> | Total des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes, en poids | Un rapport détaillé des émissions de GES est publié par CDP sur le site Web de l'organisation : <a href="https://www.cdproject.net">https://www.cdproject.net</a> |
| <b>EN17</b> | Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids    | Veuillez consulter le rapport des émissions de GES publié sur le site Web de CDP : <a href="https://www.cdproject.net">https://www.cdproject.net</a>              |
| <b>EN23</b> | Total du nombre et du volume des déversements importants                     | Rien à déclarer.                                                                                                                                                  |

## Produits et services

|             |                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EN26</b> | Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci | SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits. Tous les chantiers de construction sous sa responsabilité appliquent le Système mondial de gestion de l'environnement, qui énonce les exigences minimales pour toutes les activités contrôlées par SNC-Lavalin ainsi que les plans de gestion environnementale mis en œuvre sur chaque chantier pour atténuer les impacts environnementaux des activités de construction. |
| <b>EN27</b> | Pourcentage de produits vendus et de leurs matériaux d'emballage recyclés, par catégorie                   | SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits. Cependant, tous les chantiers de construction sous la responsabilité de la Société ont des programmes pour réutiliser ou recycler les matériaux d'emballage. Le pourcentage varie par pays et par projet.                                                                                                                                                                 |

## Conformité

|             |                                                                                                                                                                                    |                                                                                                  |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EN28</b> | Valeur monétaire des amendes importantes et nombre total des sanctions non monétaires imposées en raison de non-conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement. | En 2013, aucune amende ni aucune sanction monétaire importante n'ont été imposées à SNC-Lavalin. |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

## PERFORMANCE SOCIALE : PRATIQUES D'EMPLOI ET CONDITIONS DÉCENTES DE TRAVAIL

### Emploi

|            |                                                                |                                                         |
|------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>LA1</b> | Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et région | Veuillez vous reporter à la page 11 du présent rapport. |
|------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|

### Santé et sécurité au travail

|            |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>LA7</b> | Taux de blessures, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre total de décès liés au travail, par région                                                               | Veuillez vous reporter à la page 14 et 15 du présent rapport pour consulter nos statistiques en matière de santé et sécurité. Il est à noter que les taux de maladies professionnelles et d'absentéisme ne sont pas consignés.                                                                                                                  |
| <b>LA8</b> | Programme d'éducation, de formation, de conseils, de prévention et de contrôle des risques en place pour aider les employés, leurs familles ou les membres de la collectivité en cas de maladie grave | Tous les employés au Canada et aux États-Unis (soit environ les deux tiers de l'effectif total) ont accès à un programme d'aide aux employés. Un programme d'aide aux employés particulier est offert aux employés expatriés. D'autres programmes sont conçus pour les travailleurs des chantiers de construction dans les pays du tiers monde. |

## Diversité et égalité des chances

### LA13

Composition des instances de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âges, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité

En ce qui a trait à la composition des instances de gouvernance, la Société a toujours tenu compte de la diversité du conseil parce que, selon elle, une telle diversité enrichit les délibérations du conseil en permettant l'expression d'une variété de connaissances et de points de vue, un facteur particulièrement important dans le cas d'entreprises comme SNC-Lavalin qui exercent leurs activités à l'échelle mondiale. La Société est aussi convaincue que la diversité sous toutes ses formes permet d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil et des comités du conseil.

Au 31 décembre 2013, le conseil d'administration de SNC-Lavalin était composé de neuf hommes et de trois femmes. Le comité de direction est composé de huit hommes et d'une femme.

Voici la répartition des employés selon l'âge et le sexe :

| RÉPARTITION SELON L'ÂGE |      | RÉPARTITION SELON LE SEXE |      |
|-------------------------|------|---------------------------|------|
| < 30 ans                | 18 % | F                         | 27 % |
| De 30 à 50 ans          | 50 % | M                         | 73 % |
| > 50 ans                | 32 % |                           |      |

## PERFORMANCE SOCIALE : DROITS DE LA PERSONNE

### Non-discrimination

#### HR4

Nombre total de cas de discrimination et mesures prises

Un très petit nombre (inférieur à 10) de cas de discrimination ont été signalés aux membres du comité de direction. Un processus officiel a été élaboré pour faciliter le signalement de tels cas; celui-ci comprend la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité exploitée par un fournisseur de services indépendant.

### Travail des enfants

#### HR6

Activités présentant un risque important en ce qui a trait au travail des enfants, et mesures prises pour contribuer à l'abolition de telles pratiques

Chez SNC-Lavalin, le travail d'enfants est interdit en toutes circonstances et constitue une infraction à notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires. Aucun bureau permanent de la Société ne présente un tel risque. En ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement, la Société travaille actuellement à l'élaboration de processus pour identifier et gérer les activités à risque.

### Travail forcé ou obligatoire

#### HR7

Activités présentant un risque important en ce qui a trait au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises pour contribuer à l'abolition de telles pratiques

Le travail forcé ou obligatoire constitue une infraction à notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires. SNC-Lavalin ne tolère d'aucune façon le travail forcé ou obligatoire dans ses bureaux ou sur les chantiers de construction sous sa responsabilité. Aucune des activités sous son contrôle ne présente un tel risque.

# RÉFÉRENTIEL GRI

## PERFORMANCE SOCIALE : SOCIÉTÉ

### Collectivité

|            |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>S01</b> | Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique qui évalue et gère les impacts des activités sur les collectivités, y compris l'implantation, l'exploitation et la cessation d'activités | Conformément à ses principes NOUS VEILLONS, SNC-Lavalin accorde une grande importance aux relations avec les communautés, en particulier lorsqu'elle opère dans des communautés moins favorisées ainsi que dans les pays en voie de développement. Au Canada, lorsqu'elle travaille sur les territoires traditionnels des collectivités autochtones, la Société veille à améliorer l'emploi et l'approvisionnement des populations autochtones. Dans la mesure du possible, elle exécute son Initiative de développement des compétences locales (ILDL <sup>MC</sup> ) pour favoriser la participation des populations autochtones aux projets grâce à des programmes de formation, d'emploi et d'action sociale. SNC-Lavalin cherche à établir des partenariats commerciaux avec les collectivités et les entreprises autochtones pour que ses projets aient des retombées pour tous. En 2013, elle avait plus d'une dizaine de partenariats actifs au Canada et d'autres étaient en négociation. |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Corruption

|            |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>S02</b> | Pourcentage et nombre d'unités d'exploitation soumises à des analyses de risques en matière de corruption                       | En réaction aux événements survenus en 2011 et en 2012, SNC-Lavalin s'est fermement engagée à viser l'excellence en matière d'éthique et de conformité; des mesures concrètes en ce sens sont décrites aux pages 5 à 7 du présent rapport. Essentiellement, dans le cadre de ce programme, on considère que les unités d'exploitation sont toutes exposées au même niveau de risque.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>S03</b> | Pourcentage d'employés ayant reçu la formation nécessaire sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation | <p>Tous les employés doivent participer à un programme de formation et de certification de sorte que notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires soit compris et appliqué rigoureusement dans toutes les situations et en tout temps. Disponible en 16 langues, ce document sera constamment mis à jour et modifié en fonction des changements apportés aux lois, aux politiques et aux pratiques exemplaires. La dernière version du Code, soit celle qui fait autorité, se trouve sur notre site Web <a href="http://www.snclavalin.com/fr/about-us/code-of-ethics.aspx">http://www.snclavalin.com/fr/about-us/code-of-ethics.aspx</a>.</p> <p>Le Manuel anticorruption contient des directives sur la façon de reconnaître et de combattre la corruption. À l'automne 2013, il a été imprimé dans quatre langues et distribué à plus de 30 000 employés dans le monde entier. On peut le consulter à l'adresse suivante : <a href="http://www.snclavalin.com/fr/files/documents/publications/ethics-compliance/anti-corruption-manual_fr.pdf">http://www.snclavalin.com/fr/files/documents/publications/ethics-compliance/anti-corruption-manual_fr.pdf</a></p> <p>La formation en classe sur la lutte contre la corruption a été lancée en septembre 2013. Elle est offerte dans 70 villes à travers le monde à quelque 3 000 employés occupant des postes « névralgiques », notamment à tous les cadres, les hauts dirigeants et les directeurs généraux ainsi qu'à tous les membres du personnel du développement des affaires, de l'approvisionnement, de la gestion de projets, de l'administration générale et des relations avec le gouvernement.</p> |

|            |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>S04</b> | Mesures prises en réaction à des cas de corruption | <p>En 2013, aucune accusation de corruption n'a été portée contre SNC-Lavalin ou un de ses employés. Toutefois, en 2012, un petit nombre d'ex-membres du personnel a été inculpé; ces accusations sont toujours en instance devant les tribunaux.</p> <p>Par ailleurs, la Banque mondiale avait ouvert des enquêtes au sujet d'allégations de corruption relatives à des actes qu'auraient posés des membres du personnel de SNC-Lavalin dans le cas du projet du pont de Padma, au Bangladesh. Le 17 avril 2013, la Société a conclu un accord de règlement avec la Banque mondiale en ce qui concerne ces enquêtes. Bien que les modalités en soient confidentielles, l'accord comprend la suspension pendant dix ans du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées, de soumissionner et d'obtenir des projets financés par la Banque mondiale pendant une période de dix ans. La suspension pourrait être levée après huit ans si la Société respecte dans leur intégrité les conditions de l'accord de règlement. Selon l'accord, la Société doit aussi coopérer ultérieurement avec la Banque mondiale dans divers dossiers de conformité. L'accord n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire.</p> |
|------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Politiques publiques

|            |                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>S05</b> | Position sur des politiques publiques et participation à l'élaboration de politiques publiques et à des activités de lobbying | SNC-Lavalin appuie les positions de principe adoptées par le Conseil canadien des chefs d'entreprise et le Conference Board of Canada, ainsi que par le Conseil patronal de l'environnement du Québec. En 2013, SNC-Lavalin a inscrit quatre personnes morales et 25 employés au registre des lobbyistes du Québec à titre de «lobbyistes d'entreprise». |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Conformité

|            |                                                                                                                                                   |                                                                                                 |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>S08</b> | Valeur monétaire des amendes d'importance et nombre total des sanctions non monétaires imposées en raison du non-respect de lois et de règlements | Aucune amende ni aucune sanction monétaire importante n'ont été imposées à SNC-Lavalin en 2013. |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

# RÉFÉRENTIEL GRI

## PERFORMANCE SOCIALE : RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC LES PRODUITS

### Santé et sécurité des consommateurs

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PR1</b> | Étapes du cycle de vie qui donnent lieu à une évaluation des impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité à des fins d'amélioration, et pourcentage des principales catégories de produits et de services soumises à de telles évaluations | Au 31 décembre 2013, SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits. Toutefois, les services qu'elle offre en tant qu'entreprise d'ingénierie et de construction sont susceptibles d'avoir des impacts positifs ou négatifs sur les utilisateurs ultimes de ce qu'elle conçoit et construit pour ses clients. C'est pourquoi SNC-Lavalin entreprend d'élargir son programme de santé et sécurité afin de s'assurer que ses ouvrages sont sécuritaires pour les travailleurs qui les construisent, pour les utilisateurs finaux – membres du grand public ou employés de ses clients – et pour les personnes chargées d'entretenir l'infrastructure. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Étiquetage des produits et services

|            |                                                                                                                                                                            |                                  |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>PR3</b> | Type d'information sur les produits et les services exigés par les procédures, et pourcentage de produits et de services d'importance soumis à ces exigences d'information | Ne s'applique pas à SNC-Lavalin. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|

### Communications marketing

|            |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PR6</b> | Programmes pour le respect des lois, des normes et des codes volontaires liés aux communications marketing, entre autres la publicité, la promotion et les commandites | La totalité des communications de marketing, du travail de promotion et des commandites doit être conforme aux règlements et aux lois des juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités. La politique de l'entreprise sur les commandites et les dons stipule qu'aucun don ne doit être fait dans le but de recevoir un mandat de travail. Tout le travail de communication respecte les codes de déontologie des associations et ordres professionnels auxquels appartiennent des membres de l'entreprise. |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Conformité

|            |                                                                                                                                                                     |                                |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>PR9</b> | Valeur monétaire des amendes importantes imposées pour non-respect des lois et des règlements portant sur la fourniture et l'utilisation de produits et de services | Aucune amende n'a été imposée. |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|

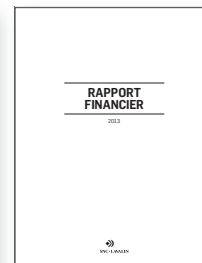


## BÂTIR UN AVENIR DURABLE

Pour en savoir plus sur SNC-Lavalin et pour consulter la liste de nos bureaux, nous vous invitons à visiter notre site Internet au [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com). En complément de ce rapport sur le développement durable, SNC-Lavalin a aussi produit un rapport financier 2013 distinct ainsi qu'un rapport d'activité 2013. Tous ces documents peuvent être consultés sur notre site Internet. Pour en commander des exemplaires, s'adresser à SNC-Lavalin.

## MERCI

Sincères remerciements à tous les membres de notre personnel qui ont accepté de paraître dans ce rapport sur le développement durable.



**SNC • LAVALIN**

### SIÈGE SOCIAL

455, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal, QC, H2Z 1Z3, Canada  
Tél.: 514-393-1000 Téléc.: 514-866-0795

[www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)